Tulle' agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapport d'activité

2012

www.tulleagglo.fr

sommaire

Tulle agglo, communauté d'agglomération P.4
- Le passage en Communauté d'agglomération
- Une feuille de route pour 2012-2014
- Les compétences
- Carte d'identité du territoire

Agglo, mode d'emploi P.6
- L'institution
- Les délégués communautaires

Les finances P.10
- Les coûts par secteur d'activité
- Les ressources
  - La fiscalité
  - Les taux de fiscalité
  - Les dotations de l'état
  - Les ressources dans leur ensemble

Les moyens P.13
- Les moyens humains
- Les services supports
  - La communication
  - Le Système d'information

Au plus près des habitants ..... P. 19
- Petite Enfance
- Médiathèque

Des projets structurants P.22
- Développement économique
- Tourisme
- Transport
- Voirie
- Offre de santé

Un accompagnement solidaire P.32
- Habitat
- PLIE
- DCT/PLA

Mise en valeur et protection de l'environnement P.38
- COR
- SCD
- SPANC
- Sentiers
- Petit patrimoine

Les partenariats de Tulle agglo P.43
- Le Pays de Tulle
- Leader GAL Corrèze – Ventadour

GLOSSAIRE P.47
CARTE DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES ... P.48
ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES P.49
ANNUAIRES DES COMMUNES P.50

Tulle' agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TULLE' agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le passage en Communauté d'agglomération

Par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2011 pour application à compter du 1er janvier 2012, la communauté de communes a été transformée en communauté d'agglomération avec intégration de la commune de Gimel-les-Cascades dans son périmètre, portant à 37 le nombre de communes du territoire intercommunal et à 66 le nombre de délégués communautaires.

Une feuille de route pour 2012-2014

TROIS ORIENTATIONS PRINCIPALES :

- Rendre attractif le territoire et permettre son développement
- Développer des services de proximité
- Répondre aux attentes et aux besoins de la population

Les compétences

La Communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences dans la limite définie par ses statuts.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Transports

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Création, entretien et aménagement des voieries
- Collecte des déchets
- Gestion des cours d'eau et des milieux humides
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Tourisme
- Petite Enfance
- Lecture Publique
- Offre de soins
- Équipements sportifs et culturels

La carte d'identité du territoire

Siège social :

4, rue du 9 juin 1944

19000 TULLE

Tél : 05 55 20 75 00

@ : www.tulleagglo.fr

Création en 1993

37 communes au 1er janvier 2012

Les Angles, Bar, Beaumont, Chamboulive, Chameyrat, Chanac-les-Mines, Chanteix, Le Chastang, Cornil, Corrèze, Espagnac, Eyrein, Favars, Gimel-les-Cascades, Ladignac, Lagarde Enval, Lagraulière, Laguenne, Marc-la-Tour, Naves, Orliac-de-Bar, Pandrignes, Pierrefitte, Saint-Bonnet-Avalouze, Saint-Clément, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Jal, Saint-Martial-de-Gimel, Saint-Mexant, Saint-Paul, Saint-Priest-de-Gimel, Saint-Salvadour, Sainte-Fortunade, Seilhac, Tulle, Vitrac-sur-Montane.

L'institution

LES COMMISSIONS :

Des commissions (une par compétence) et des groupes de travail thématiques, regroupant élus communautaires et élus municipaux, ont été constitués pour bâtir des axes de travail et suivre la mise en œuvre des actions votées.

Les commissions :

- Développement économique et aménagement de l'espace
- Habitat et politique de la ville
- Finances et affaires générales
- Mobilité
- Culture Sports et Loisirs
- Collecte et tri des déchets
- Tourisme, petit patrimoine et protection des milieux
- Services à la population, enfance jeunesse
- Travaux, voirie et ingénierie

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES :

- GT étude équipements sportifs
- GT mise en réseau des médiathèques
- GT PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- GT ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergements)
- Comité de pilotage étude Offre de soins
- GT tableau de classement voirie
- GT entretien, investissement et exploitation voirie
- GT ingénierie
- GT commande publique

LE BUREAU :

Pour définir les orientations générales et prendre certaines décisions par délégation du conseil communautaire, Tulle agglo dispose d'un organe exécutif, le Bureau. Il est constitué du Président, des 9 Vice-Présidents et de 8 autres délégués communautaires.

N.B. : *Par délibération en date du 30 mai 2012, le bureau a intégré 3 membres supplémentaires, portant à 18 le nombre de membres composant. Le nombre de Vice-présidents restant inchangé.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Tulle agglo compte 66 délégués qui constituent son Conseil communautaire. Les réunions du conseil sont ouvertes au public et ont lieu environ tous les un mois et demi. Les délégués sont des représentants des 37 communes, désignés au sein des conseils municipaux pour débattre et voter des actions à mener. Le nombre de délégués titulaires est proportionnel au nombre d'habitants par commune.

Les délégués communautaires

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
LES ANGLES	Christian DUMOND
BAR	Daniel GENESTE
BEAUMONT	Jean Pierre CHAUMEIL
CHAMBOULIVE	Noël MARTINIE Olga SAMOILENKO
CHAMEYRAT	**Alain VAUX** *Membre du Bureau* Hubert LEYRAT
CHANAC-LES-MINES	**Arnaud COLLIGNON** *Vice-Président en charge des services à la Population – Enfance, Jeunesse*
CHANTEIX	**Jean MOUZAT** *Vice-Président en charge de la Culture , des Loisirs et des Sports*
CORNIL	Pascal FOUCHE Patrice MARTINIE
CORREZE	**François BARBAZANGE** *Élu délégué Habitat et Politique de la ville* Thierry FONTANILLE
ESPAGNAC	**Paul LUCE** *Vice-Président en charge du Tourisme, petit patrimoine et protection des milieux*
EYREIN	**Jacques CENUT** *Élu délégué Travaux, Voirie et Ingénierie*
FAVARS	**Bernard JAUVION** *Membre du Bureau* *Élu délégué Développement Économique et Aménagement de l'Espace*
GIMEL-LES-CASCADES	Alain SENTIER
LE CHASTANG	Josette FARFAL
LADIGNAC-SUR-RONDELLE	René MEFREDJ
LAGUENNE	**Roger CHASSAGNARD** *Membre du Bureau* Roland FREYGEFOND
LAGARDE-ENVAL	**Daniel RINGENBACH** *Membre du Bureau* *Élu délégué Mobilité*
LAGRAULIÈRE	**Françoise LAURENT** *Élue déléguée Tourisme, petit patrimoine et protection des milieux* Patrick GABINO
MARC-LA-TOUR	Olivier OTERO PASTOR
NAVES	**Alain BRETTE** *Vice-Président en charge Travaux, de la Voirie et de l'Ingénierie* Jean-Claude BASSALER Laurent LENOIR
ORLIAC-DE-BAR	**Élie BOUSSEYROL** *Président de Tulle agglo*
PANDRIGNES	Jacques DUBOIS
PIERREFITTE	Christine FAURIE
SAINT-BONNET-AVALOUZE	Jean-Pierre CORRÈZE

SAINT-CLÉMENT	**Daniel COMBES** *Élu délégué collecte et tri des déchets* Pierre ATTARD
SAINTE-FORTUNADE	**Michel JAULIN** *Vice-Président en charge du développement économique et de l'Aménagement de l'espace* Michel VERGES Huguette MOULY
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	Alain PENOT
SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Jean-Claude PEYRAMARD
SAINT-JAL	Jean-Jacques LAUGA
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	Marc PAJON
SAINT-MEXANT	**Jean-Marie FREYSSELINE** *Vice-Président en charge de la collecte et du tri des Déchets* Odile PEYRICAL
SAINT-PAUL	**Stéphanie PREVOTE** *Élue déléguée Finances et Affaires générales*
SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	Jean-Louis CHABRILLANGEAS
SAINT-SALVADOUR	Pierre RIVIÈRE
SEILHAC	**Marc GÉRAUDIE** *Membre du Bureau* *Élu délégué Service à la Population, Enfance et Jeunesse* Simone CROUZETTE Michèle COURBIER
TULLE	Bernard COMBES Dominique GRADOR **Alain LAGARDE** *Membre du Bureau* **Christèle COURSAT** *Membre du Bureau* **Michel BREUILH** *Vice-Président en charge des Finances et des Affaires générales* **Philippe BERNIS** *Vice-Président en charge de la Mobilité* **Magali LACHASSAGNE** *Vice-Président en charge de l'Habitat et de la Politique de la ville* Yves JUIN **Jean-Louis SOULIER** *Membre du Bureau* *Élu délégué Culture, Sports et Loisirs* Pierrette DEZIER Sylvie CHRISTOPHE Yannik SEGUIN Jacques VIREFLEAU Annie BASTIE Michel CAILLARD Raphaël CHAUMEIL
VITRAC	Bernard MALAURIE

LES CHIFFRES CLÉS

9 conseils communautaires
14 bureaux
1 DOB (Débat d'Orientations budgétaires)
1 motion
230 délibérations
24 décisions du Président

Les services administratifs et techniques

Pour mener à bien les actions de Tulle agglo, 168 agents sont répartis en 3 pôles : technique, ressources, services à la population et développement du territoire.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

PÔLE TECHNIQUE

Ingénierie et Infrastructures

Collecte des Déchets

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Cellule Opérationnelle Rivières

PÔLE SERVICES À LA POPULATION DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Développement Économique Enfance/Jeunesse – Habitat Tourisme - Lecture Publique Transport - Politique de la ville Aménagement de l'espace communautaire - Manifestations culturelles et sportives

PÔLE RESSOURCES

Administration Générale

Finances

Marchés et commandes publics

Système d'information

Ressources Humaines

DIRECTION GÉNÉRALE :

Direction Générale des Services : Laurent BOURGÈS
Responsable du Pôle Technique : Alain AUGÉ
Responsable du Pôle Services à la Population - Développement du Territoire : Maxime BALLER
Responsable du Pôles Ressources : Nicolas CHOPARD

LES FINANCES

LES COÛTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Reversement aux communes : 10 690 000 €
- Collecte et traitement des Déchets : 5 888 000 €
- Entretien et gestion des voiries : 5 556 000 €
- Petite Enfance-Jeunesse : 2 014 000 €
- Frais généraux : 1 550 000 €
- Lecture Publique : 1 506 000 €
- Développement Économique : 1 433 000 €
- Transports : 684 000 €
- Tourisme : 562 000 €
- Équipements sportifs : 480 000 €
- SPANC : 278 000 €
- Habitat : 254 400 €
- COR : 240 000 €
- PLIE : 120 000 €
- LEADER : 77 000 €
- Offre de santé : 60 000 €
- Petit Patrimoine : 24 800 €

LES RESSOURCES

La fiscalité

Depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, le panier fiscal de tulle agglo comprend :

- La CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
- LA CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- La TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- L'IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
- La TH : Taxe d'Habitation
- La TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- La TFB : Taxe sur le Foncier Bâti

La recette correspondante pour 2012 est de 12 860 831 euros.

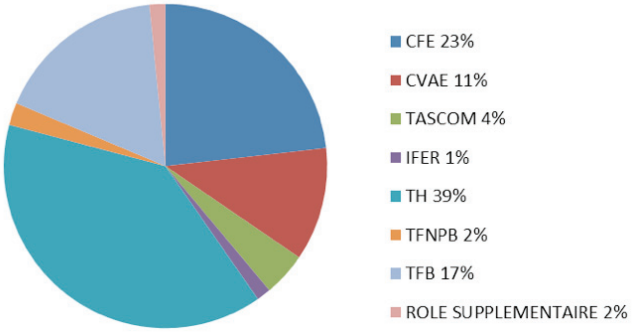

En outre Tulle agglo est bénéficiaire du FNGIR *(Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)* à hauteur de 248 007 euros et du FPIC *(Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)* à hauteur de 85 391 euros.

Les Taux de fiscalité

FISCALITÉ MÉNAGE :

Maintien des taux votés en 2011 :

- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : 9,41 %
- Taux de Foncier Bâti (FB) : 5,55 %
- Taux de Foncier Non Bâti (FNB) : 23,09 %

TEOM :

En 2012, pour la première fois, la TEOM s'applique sur l'ensemble du territoire *(37 communes membres)*.

En 2012, le principe d'harmonisation des taux se poursuit pour aboutir à un taux unique de 9,61 % en 2014.

FISCALITÉ ENTREPRISES :

Maintien du taux de CFE à 32,14 % et maintien de la base mini à 760 €.

Augmentation de 5 % du produit TASCOM.

Les Dotations de l'État

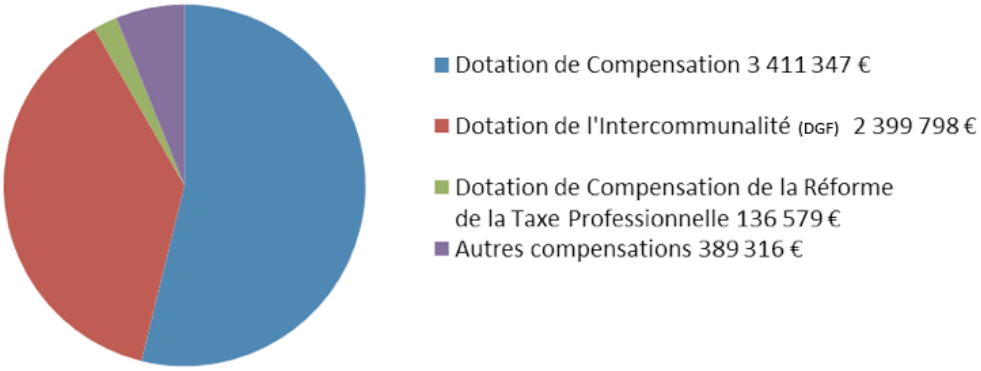
Dotation de Compensation 3 411 347 €
Dotation de l'Intercommunalité (DGF) 2 399 798 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle 136 579 €
Autres compensations 389 316 €

Les ressources dans leur ensemble

(entreprise, citoyens, partenaires, emprunt, autres ressources)

L'ÉTAT

Dotation d'État + récupération de TVA

Chaque année, l'État verse à Tulle agglo une dotation globale de fonctionnement, une dotation de compensation de la réforme de la TP (Taxe Professionnelle) et des compensations aux titres des exonérations de TH et de CFE.

7 076 040 €

LES ENTREPRISES

TASCOM + IFER + CVAE + CFE

5 184 664 €

VERSEMENT TRANSPORTS

849 000 €

TEOM + REDEVANCE SPÉCIALE

4 046 496 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF + AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU

130 773 €

LES CITOYENS

Taxe d'habitation (4 988 369 €) + Taxe sur le foncier non bâti (287 927 €) + Taxe sur le Foncier Bâti (2 195 316 €) + Taxe de séjour (60 419 €)

7 5032 031 €

LES PARTENAIRES

CAF, Ademe, éco-Emballage, Agence de l'Eau, Département, Région, État, Europe.

1 947 052 €

L'EMPRUNT

1 598 000 €

LES AUTRES RESSOURCES

Vente de produits *(ex: composteurs, lombricomposteurs, guides de randonnée…)*

Prestations de services *(ex : Médiathèque, Déchèteries, Petite Enfance)*

593 000 €

LES MOYENS

LES MOYENS HUMAINS

MISSIONS :

La Direction des Ressources Humaines est un service organisé autour de six axes :

- La paie,
- La formation des agents,
- La gestion des emplois et des compétences,
- La gestion administrative et statutaire en lien avec le Centre de gestion de la Corrèze,
- La coordination et missions transversales,
- Les relations sociales et conditions de travail.

CHIFFRES CLÉS :

10 recrutements liés à des créations de postes, des départs en retraite ou à des mutations *(dont 8 ont donné lieu à l'organisation de jurys d'entretien formalisés)*
30 000 € de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
20 avancements de grade
556 arrêtés
2 dossiers retraite
2 médailles d'honneur communales départementales et régionales remises le 20 janvier
3 Comités Techniques
35 visites médicales *(visites périodiques et d'embauche)*

TEMPS FORTS :

- Création du Comité Technique valant pour Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Création de l'organigramme des services
- Édition du guide du temps de travail

LES EFFECTIFS DE TULLE AGGLO

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, Tulle agglo s'est appuyée en 2012 sur 168 agents + 140 agents municipaux concernés par des mises à disposition de services particulièrement sur la voirie.

2009 Prise de compétence Collecte et traitement des Déchets et intégration des agents des SIRTOM de Tulle et de Seilhac.

2010 Prise de compétence Lecture Publique et intégration des agents de la Bibliothèque de Tulle à la Médiathèque Intercommunale.

2012 Prise effective de la compétence Petite Enfance et intégration des agents de la Maison des Enfants de Tulle et des micro-crèches de Seilhac et Saint-Germain-Les-Vergnes, extension du service de Collecte des déchets aux communes dépendant du SIRTOM d'Egletons, prise de la compétence Transport.

Le pôle technique au 31/12/2012

Le pôle Technique est constitué des services suivants :

RESPONSABLE DE PÔLE	1
SPANC	5
Voirie	2
Service Collecte des déchets	49
Cellule opérationnelle rivière	2
TOTAL	**59**

LE SPANC

Le Spanc a connu un renforcement de son équipe avec le recrutement d'un technicien.

TOTAL **5 agents**

INGÉNIERIE DE L'AMÉNAGEMENT - INFRASTRUCTURE

En avril 2011, la communauté de communes a pris la compétence voirie. Aussi dans ce cadre, deux agents sont arrivés en juin 2011 par voie de détachement afin de constituer le service Ingénierie de l'aménagement – Infrastructure.

Une convention de mise à disposition des personnels de chaque commune membre intervenant pour le compte de la communauté dans le domaine de la voirie a été rédigée et appliquée. Ainsi 140 agents municipaux, représentant 40 ETP, ont été mis à disposition pour 2012.

TOTAL **2 techniciens territoriaux**

COLLECTE DES DÉCHETS

En 2012, le service collecte des déchets a vu son service accroître avec :

- le renforcement d'un ripeur et un chauffeur pour assurer la collecte sur l'ensemble des communes du territoire.
- le recrutement d'un agent de maîtrise en charge de l'unité déchet ménager
- un agent de déchetterie suite à l'ouverture en 2012, d'une déchetterie à Ladignac-sur-Rondelle.

TOTAL **45 agents**

CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRE

TOTAL **2 agents**

Le Pôle Service à la population et développement du territoire

Le Pôle Service à la population et développement du territoire a pris la compétence de la petite enfance et du transport au 1er janvier 2012. 57 agents de plusieurs communes ont été ainsi transférés.

Responsable du Pôle	1
Les services du développement du territoire	11
Médiathèque *(y compris les 8 contractuels du samedi)*	27
Pôle Petite enfance	57
TOTAL	**96 agents**

LES SERVICES DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Économie	1
Transport	1
Habitat	1
PLIE	1
Tourisme et entretien du petit patrimoine	1
PAYS	1
DCT/PLA	1
LEADER	1
UGPC	3
TOTAL	**11 agents**

LA MÉDIATHÈQUE

TOTAL **27 agents** *(y compris les 8 contractuels du samedi)*

LE PÔLE PETITE ENFANCE

TOTAL **57 agents**

Le Pôle Ressources

Le pôle Ressources est constitué des services suivants :

Responsable du Pôle	1
Commande Publique	1
Système d'information	1
Administration générale/Accueil	3
DRH	3
Communication	2
Finances	3
TOTAL	**14 agents**

LES MISES À DISPOSITION

Plusieurs conventions de mise à disposition de service existent au sein de la communauté afin de pouvoir assurer le fonctionnement de certains services.

Pôle Technique, service voirie

VOIRIE : Entretien des voies communautaires
140 agents de 34 communes du territoire représentant environ 40 ETP

Pôle Technique, construction du centre technique

Construction du Centre technique : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des terrassements et VRD dans le cadre de la construction du centre technique
0.25 ETP d'ingénieur territorial

Pôle Ressources

Une partie des services de la Direction Générale des services de Tulle est mise à disposition de la communauté d'agglo
0,5 ETP de Directeur Général des Services
0,30 ETP du conseiller de prévention dans le cadre de la réalisation et le suivi du document unique

Mise à disposition d'un service d'assistante du personnel (assistante sociale) : Il n'a pas été défini de quotité de temps, mais un paiement au réel sera réalisé

Pôle Service à la population et développement du territoire.

Mise à disposition d'un temps pour l'éveil musical des enfants de la maison des enfants : Pas de quotité de temps défini, mais un remboursement au réel du temps passé

La communication

MISSIONS :

Le rôle de la communication, sans être exclusif, est essentiel, afin de :

- Fédérer et identifier le territoire
- Définir et signifier l'intercommunalité
- Informer et promouvoir les projets et actions portés par la communauté
- Développer les outils de valorisation et d'information : le site Internet, le journal communautaire, le nom, l'identité visuelle (logo)

Ces actions de communication sont adressées aux : habitants, élus locaux, agents, acteurs économiques, touristes, partenaires institutionnels, presse…

CHIFFRES CLÉS :

3 communiqués de presse
8 dossiers de presse
3 numéros du TaM (21 000 exemplaires distribués)

BUDGET :

Réalisation Charte graphique : 16 700 € TTC
Coût création maquette + cession des fichiers : 4 300 € TTC
Coût annuel des 3 numéros du TaM (maquette + impression + distribution) : 40 440 € TTC

TEMPS FORTS :

Inauguration de la déchèterie de Ladignac-sur-Rondelle
Soirée des Vœux
Accueil des rencontres régionales de l'ADCF (Association des Communautés de France)

ACTIONS :

Avec la transformation en agglomération, le service communication a accompagné cette nouvelle étape de la communauté en élaborant une nouvelle identité visuelle.

Tulle agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

En parallèle, un nouveau magazine a vu le jour, Le TaM *(Tulle agglo Magazine)*. Le TaM, à la pagination variable en fonction de l'actualité, est distribué en boîte aux lettres à tous les habitants du territoire. 3 numéros sont sortis en 2012.

Le service a recruté en octobre 2012, à temps partiel (0,5 ETP), un webmaster éditorial ayant pour mission de créer le nouveau site internet *(mise en ligne en 2013)*.

La promotion des actions de la collectivité s'est aussi réalisée par des insertions dans la presse locale : La Montagne, L'Écho, La Vie Corrézienne…

Les Systèmes d'information

CHIFFRES CLÉS :

11 PC fixes acquis

4 PC portables acquis

3 appareils photos acquis

152 postes agents et postes ouvert au public en gestion

12 serveurs d'exploitation

8 photocopieurs

22 téléphones portables

1500 interventions en 2012 *(PC, boîtes mails, téléphonie, internet, photocopieurs) sur les 8 sites de Tulle agglo*

ACTIONS :

Système d'Information géographique (SIG)

Depuis le mois de septembre 2012, les 37 communes de Tulle agglo peuvent accéder en ligne à l'intégralité de leurs données cadastrales via le Système d'information Géographique (S.I.G). Ces données sont désormais librement consultables par les mairies du territoire, chacune disposant de son accès propre et personnalisé.

Ce logiciel a également permis de doter le service SPANC d'un outil professionnel de travail répertoriant les infrastructures dont ils ont la charge sur l'ensemble de notre territoire.

La mise en place de cet outil qui vise à simplifier l'utilisation des données et à harmoniser les modes de fonctionnement a nécessité 20 semaines de travail pour un budget global de 23 051,49 euros.

Système d'Information pour la Gestion des Ressources Humaines (SIGRH)

Entre 2010 et 2012, le nombre d'agents de Tulle agglo a doublé, ce qui a sensiblement impacté le service des ressources humaines. Afin de répondre à leurs nouveaux besoins, il a été proposé de les doter d'un système de gestion des ressources humaines adapté. Afin d'optimiser les moyens, nous avons fait le choix d'une solution mutualisée avec la ville de Tulle. De cette manière, le coût d'achat a été réduit ; de plus, ce choix nous a permis de bénéficier du retour d'expérience de la ville.

Le budget global consacré à cette opération est de 22 209,42 euros

Système d'Information Financière (SIF)

L'outil de gestion financière dont disposait Tulle agglo datait de plus de 10 ans. Il ne pourrait plus répondre à nos obligations réglementaires et à nos besoins de comptabilité analytique. Là encore, la question de la prise d'ampleur de notre collectivité s'est posée, notamment en termes de volume budgétaire.

Une consultation a donc été lancée en septembre 2012. Ce nouveau Système d'Information Financière nous permet désormais de dématérialiser la totalité des factures, de réorganiser notre base de donnée tiers, de réaliser du suivi analytique des dépenses des services, d'automatiser des tâches.

Le budget consacré à cette opération est de 46 572,79 euros.

Autres réalisation 2012

En 2012, le service a procédé à la reprise et remise en place de tous les contrats de téléphonie, fixe et mobile, via un appel d'offre.

Petite Enfance

MISSIONS :

Apporter un service de proximité et de qualité.
Rendre ce service homogène sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS :

1 pôle petite enfance
1 crèche collective
1 crèche familiale
2 micro-crèches
55 agents
157 places agréées
391 enfants accueillis en 2012

BUDGET :

Fonctionnement :	• dépenses : 1 955 095 euros • recettes : 931 809 euros
Investissement :	• dépenses : 59 413 euros • recettes : 28 805
Total :	• dépenses : 2 014 508 euros • recettes : 960 614 euros

TEMPS FORTS :

Le plein exercice de la compétence par Tulle agglo a eu lieu au 1er janvier 2012.

- **Transfert à l'agglo du personnel petite enfance :**
  - Ville de Tulle : 47 agents.
  - Micro crèche de Seilhac : 4 agents.
  - Micro crèche de Saint-Germain-les-Vergnes : 4 agents.
- **Création du pôle petite enfance :**

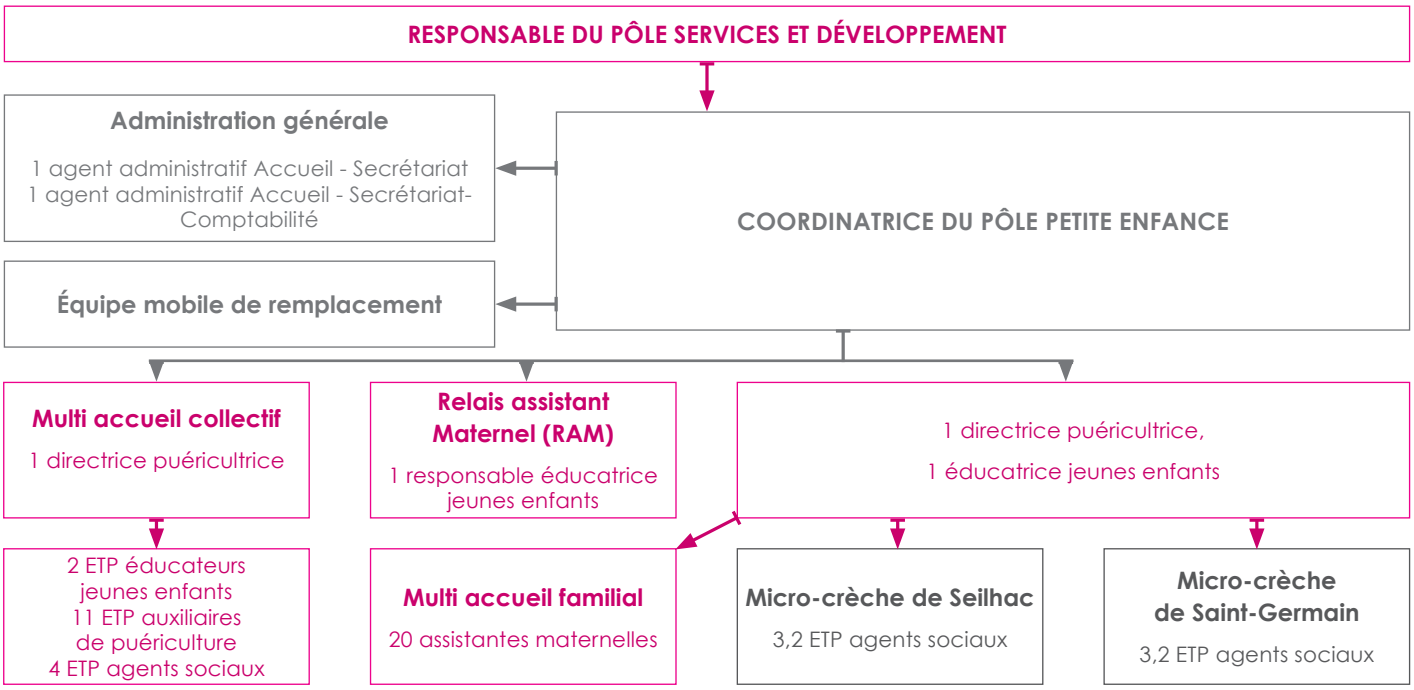
RESPONSABLE DU PÔLE SERVICES ET DÉVELOPPEMENT
Administration générale
1 agent administratif Accueil - Secrétariat
1 agent administratif Accueil - Secrétariat-Comptabilité
Équipe mobile de remplacement
COORDINATRICE DU PÔLE PETITE ENFANCE
Multi accueil collectif
1 directrice puéricultrice
Relais assistant Maternel (RAM)
1 responsable éducatrice jeunes enfants
1 directrice puéricultrice,
1 éducatrice jeunes enfants
2 ETP éducateurs jeunes enfants
11 ETP auxiliaires de puériculture
4 ETP agents sociaux
Multi accueil familial
20 assistantes maternelles
Micro-crèche de Seilhac
3,2 ETP agents sociaux
Micro-crèche de Saint-Germain
3,2 ETP agents sociaux

ACTIONS :

	Places agrées	Enfants accueillis en 2012	Heures facturées
Multi Accueil collectif	66	222	122 513
Accueil familial	60	86	96 662
Micro-crèche «Pom d'Api» à Seilhac	9	28	13 909
Micro-crèche «Les Petits Loups» à St-Germain	10	37	15 887
Crèche hospitalière	12	18	22 571
TOTAL	157	391	271 542

• **Développement du relais assistants maternels sur tout le territoire de l'agglomération pour un maillage équitable et cohérent du territoire :** création d'un demi-poste supplémentaire

• **Création d'un poste d'administration générale**

• **Mise en place d'une équipe mobile de remplacement pour les structures collectives :** recrutement de 1,6 ETP d'agent social en mars 2012

Lecture publique

MISSIONS :

Favoriser l'accès à la lecture, la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation du plus grand nombre en proposant des supports culturels adaptés à tous les publics, et en faisant de la Médiathèque Intercommunale Éric Rohmer (MIER) un lieu de lecture, de recherche, de loisirs, d'échange, de découverte et de sociabilité. Renforcer le réseau intercommunal des bibliothèques dans le cadre de l'adoption par Tulle Agglo de la compétence lecture publique.

CHIFFRES CLÉS :

10 082 inscrits actifs dont 2127 nouveaux inscrits pour la MIER
2212 inscrits sur le réseau hors Tulle
soit 12294 inscrits actifs sur Tulle agglo
MIER : 165810 prêts de documents pour l'année 2012
Hors Tulle : 45151 prêts de documents
MIER : 43 groupes ou classes reçues
74 actions d'animation réalisées en 2012 (expositions, contes, conférences, ateliers, etc.)
2750 personnes touchées
2000 connections internet par mois
8300 entrées par mois relevées au portique

BUDGET :

Fonctionnement:

Dépense: Personnel : 710 000 €
Fonctionnement service : 176 252€ dont : 52 500 € pour les animations
85 822 € pour l'acquisition de documents.
6 450€ pour ressources numériques

Recettes : 16 900 € dont 14 000€ de subvention DRAC

Budget Investissement :

Reliquat travaux construction : 2 320€
Matériel informatique : 16 200€
Livres d'artistes, mobilier : 11 500€

ACTIONS :

• **Moyens :** une équipe de 20 agents, 33 heures d'ouverture hebdomadaire, ouverture 6 jours sur 7, apport de 4 vacataires étudiants par samedi.

Horaires d'été en Juillet et en Août : appui de 8 saisonniers (2 x 4)

• **Le réseau intercommunal aujourd'hui :**

Il existe une mise en réseau des bases informatiques de consultation et de recherche grâce à l'existence du portail documentaire :

Il est possible pour tout usager, depuis son domicile via internet ou depuis une des bibliothèques informatisées du réseau, de consulter les offres documentaires des bibliothèques suivantes :

- Lagraulière
- Espagnac
- Laguenne
- Corrèze
- Saint-Clément
- Tulle
- Naves
- Seilhac
- Saint-Jal
- Chamboulive
- Sainte-Fortunade

L'inscription des usagers est unique sur ce réseau.

- 4 réunions se sont tenues afin de le faire évoluer.
- 3 commissions culture.

TEMPS FORTS :

Un programme d'animations étoffé, parmi les 74 actions menées on notera :

• «Parcours en poésie » mars 2012, à Tulle, Corrèze, Laguenne, Naves, Seilhac.

• « Nourrissons les bébés » biennale de la petite enfance en partenariat avec le pôle petite enfance de Tulle Agglo et la crèche hospitaliére .

• de nombreux ateliers d'initiation :

• la rencontre avec un auteur de bandes dessinées : Camille Jourdy

• Innovation : le prêt de liseuses

10 liseuses sont à la disposition du public afin d'emprunter des livres numériques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACTIONS :

Développer la transversalité de cette compétence dans toutes les compétences de l'agglomération. Mettre en réseau les partenaires.

CHIFFRES CLÉS :

3 zones d'activités intercommunales
40 entreprises hébergées
790 emplois générés
20 zones d'activités communales

BUDGET :

1 432 183 € ont été affectés au développement économique

Budget principal :	Fonctionnement : 426 493 €
	Investissement : 357 120 €
Budget ZAC :	Fonctionnement : 122 925 €
	Investissement : 525 645 €

TEMPS FORTS :

Raccordement en fibre optique et mise en service du sous répartiteur du réseau téléphonique de la commune de Saint-Clément, dans le cadre du programme de montée en débit sur le réseau d'Initiative publique DORSAL : 388 foyers concernés par ce programme : paiement de la participation de Tulle agglo à hauteur de 14% soit 30 353 € TTC

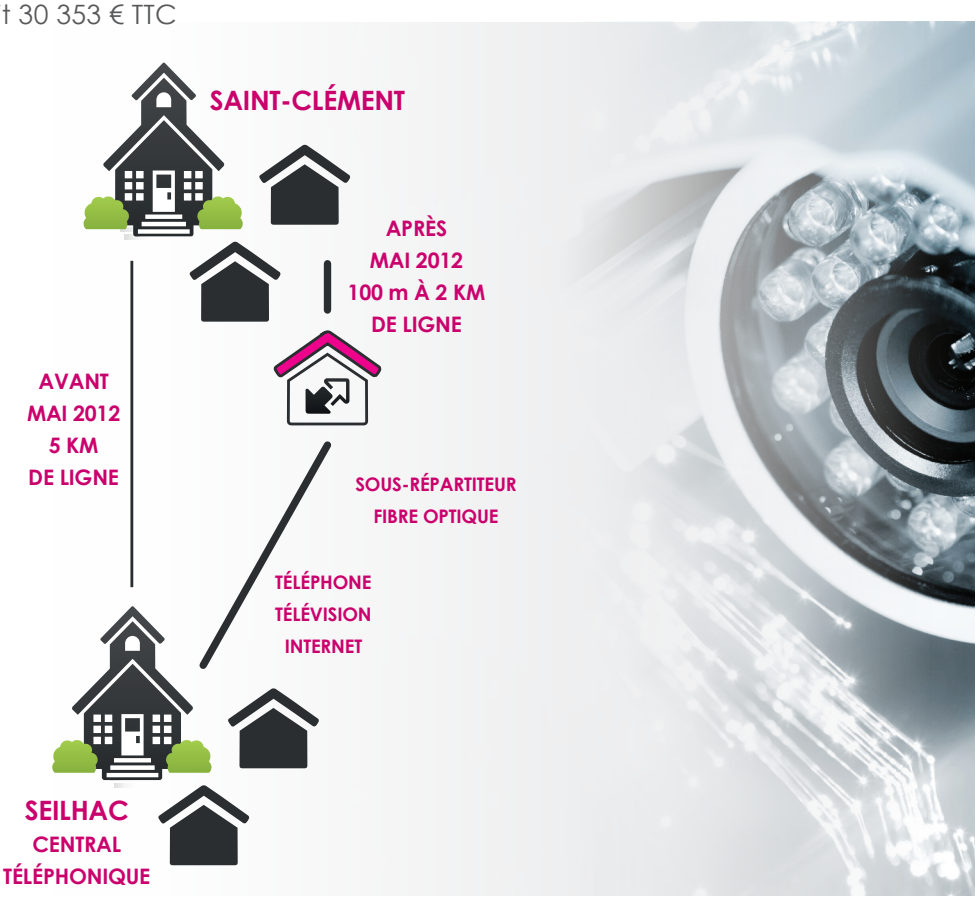

ACTIONS :

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités communautaires :

• Dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et aux réparations sur les zones d'activités : 43 844 € HT,

• Dépenses d'investissement sur la ZA des Alleux relatives à la pose de plôts, portail et solde de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone : 10 593 € HT.

• Recettes liées aux 2 contrats de crédit-bail en cours :

- Cartel Industries : loyer annuel : 96 803 € HT par an (jusqu'au 31 mai 2015),
- Établissement Badefort-Solac : 36 988 € HT par an (jusqu'au 31 août 2019).

> 3 zones communautaires :

• Les Alleux : 8 entreprises - 416 emplois salariés

• La Geneste : 7 entreprises - 196 emplois

• La Zone d'activités Quartier de Souilhac : 26 entreprises dont 22 à Initio - 58 emploi à Initio - 120 emplois à Nexter

Soit plus de 40 entreprises sur nos zones

> 20 zones communales :

> 1 zone gérée par le SYMA du Pays de Tulle : La Montane

Accompagnement du SYMA du Pays de Tulle :

• Dépenses : subventions de fonctionnement et d'investissement : 496 320 € TTC répartis comme suit :

- déficit d'opérations : 325 746 € TTC,
- intérêt des emprunts : 170 574 € TTC.

•Recettes : bail à construction bâtiment Tellis : 1 525 € TTC *(jusqu'au 10 décembre 2018)*

• Participation aux comités syndicaux.

Animation et promotion des zones communales et intercommunales :

• Rencontre des chefs d'entreprises de la zone d'activités des Alleux et administration d'une enquête pour identifier leurs attentes.

• Mise en œuvre d'un plan de communication (budget communication) :

Pour la zone des Alleux :

> Réalisation d'une plaquette promotionnelle (600 ex), installation d'un panneau publicitaire supplémentaire sur la RD 9 et réactualisation du panneau d'entrée de zone,

> 2 insertions payantes et 8 articles dans la presse locale et institutionnelle.

Accompagnement des entreprises dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique :

• 15 porteurs de projet reçus et/ou suivis sur l'année

• Actions auprès de ou suivi de 18 entreprises installées sur les zones d'activités

• Subventions de fonctionnement accordées aux associations d'accompagnement à la création ou au développement des entreprises :

Association IMPACT (Pépinière d'entreprises)	28 000,00 € TTC
Association TUI (Tulle Ussel Initiatives)	305,00 € TTC
Corrèze Expansion	1 000,00 € TTC
Association Destination Entreprise	200,00 € TTC
TOTAL	**31 505,00 € TTC**

• Partenariats :

- Convention de partenariat signée avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze,
- Convention de partenariat 2012 / 2014 signée avec la Région Limousin,
- Charte commune de coopération avec Limousin Expansion,
- Membre de la Cellule départementale de coordination économique,
- Autres partenaires : Territoires 19, Limousin Actif, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze, Corrèze Equipement, Conseil Général de la Corrèze, Services de l'Etat, Réseau entreprendre, Airelle, Pays de Tulle Maison du Limousin…

Suivi de la délégation de service public liée à l'Hôtel d'entreprises Initio et entretien du bâtiment :

• Dépenses : 4 866 € HT (*aménagement du patio : 3 370 € HT, changement des serrures des ateliers : 516 € HT et prise en charge du raccordement du bâtiment à la fibre optique 980 € HT)*.

• 30 mai 2012 : Approbation par le Conseil communautaire du renouvellement pour 3 ans du Contrat de délégation de service public à l'Association Initio – Hôtel d'entreprises.

• Au 31 décembre 2012, le taux d'occupation d'INITIO était de 82 % soit 30 bureaux occupés sur 47 et 6 ateliers sur 6. INITIO accueillait 21 entités *(dont 6 en pépinière)* qui totalisaient 84 emplois directement rattachés au site.

Participation au développement du haut débit sur le territoire communautaire par le biais du Syndicat Mixte DORSAL :

• Subvention de fonctionnement à DORSAL : 34 610 € TTC,

• 25 octobre 2012 : Approbation en Conseil communautaire du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) du Limousin et présentation du projet de développement du numérique de Tulle agglo.

• Participation aux comités techniques et syndicaux de Dorsal et Axione Limousin

Maintien des exploitations agricoles :

Étude agricole 10 000 € inscription budgétaire reconduite en 2013

Suite à une présentation aux membres de la commission « développement économique », fin juillet 2012, de données clés sur l'évolution de l'agriculture locale, il a été décidé de constituer un groupe de travail pour engager une réflexion.

Ce groupe a été formé en faisant appel à toutes les communes de Tulle agglo. Les 25 élus qui se sont fait connaître à ces fins ont été invités à 2 réunions en fin d'année (novembre et décembre) pour se donner des objectifs et un rythme de travail.

Le groupe d'élus a, dès la première séance, adopté un cadre et une méthode de travail :

- Passer par une phase d'information et d'appropriation
- Tendre vers une approche prospective de moyen terme
- Travailler selon un rythme soutenu (réunions mensuelles)
- Inviter des représentants de l'environnement institutionnel agricole
- Proposer des orientations et axes opérationnels en fin de mandature

Dès la réunion de décembre étaient invités à intervenir des représentants syndicaux.

TOURISME

MISSIONS :

Asseoir le tourisme comme un véritable vecteur de développement économique.

CHIFFRES CLÉS :

187 hébergements touristiques sur le territoire
+ de 17 000 passages dans les points d'infos de l'OTI
60 419 euros de taxe de séjour perçus

BUDGET :

Pour 2012, 594 000 € ont été votés pour la compétence tourisme.

TEMPS FORTS :

La Lettre Tourisme
des professionnels de tulle agglo
Vers une structuration de l'offre touristique

• Organisation de 2 visites à l'attention des élus communautaires (commission tourisme et bureau) :

- Tintignac (Naves) le 06-09-2012 : visite guidée du site puis réunion de travail avec les partenaires dans le cadre de la redéfinition d'un pré-projet de site.
- Centre agro écologique et culturel du Battement d'ailes (Cornil) le 27/11/2012 : commission tourisme délocalisée puis visite guidée du site labellisé Pôle d'Excellence Rural cofinancé par Tulle agglo, arrivant au terme de ses aménagements.

• Le 5 avril 2012, les élus communautaires ont voté le schéma de développement touristique intercommunal 2012-2016 : conférence de presse organisée le 18 juin 2012/édition d'un TAM spécial tourisme (n°2 - juillet 2012)

ACTIONS :

> Les commissions

6 réunions de la Commission Tourisme et Protection des milieux *(1er mars, 26 avril, 21 juin, 6 septembre, 11 octobre, et 27 novembre)*

2 réunions du groupe de travail tourisme (12 avril et 09 juillet)

- Edition d'une lettre d'informations à destination des professionnels du Tourisme : 1er numéro mars 2012 ; 2ème numéro en décembre 2012
- Définition d'un conventionnement pluriannuel avec l'OTI :

Les principales opérations 2012 mises en œuvre dans ce cadre:

- 2 nouvelles animations créées: un marché bio et des apéros concerts estivaux
- Labellisation CRT géocaching *(2 caches créées : Tulle et Espagnac)*
- Contribution aux animations locales dont Chamboul'art, le centenaire du classement de Gimel et l'embrasement du château de Sainte-Fortunade
- Lancement de la boutique au point accueil de Tulle
- Contractualisation pour la mise en place d'un service de billetterie nationale
- Formation des personnels aux E-tourisme et nouveaux métiers des OT

• Définition d'un conventionnement pluriannuel avec la Station Sports Nature du Pays de Tulle :

Les principales opérations 2012 mises en œuvre dans ce cadre:

- Conception de 2 gammes de produits pêche *(grand public : initiation, et guidage : pêche à la mouche en individuel)*
- Création de randonnées accompagnées,
- Lancement des 8 parcours VTT intercommunaux,
- Animations sports nature lors des marchés de producteurs de pays, et marchés villageois estivaux (Sainte-Fortunade et Espagnac)
- Mise en place d'une convention d'animation avec le camping de Bournazel *(7 séances Canoë, 7 séances VTT, 6 séances cerf-volant, 2 séances pêche et 2 séances Tir à l'Arc)*.

• Définition d'actions spécifiques sud/sud-est :
2 animations « nature » organisées avec la FAL 19 (Chanac-les-Mines et St-Martial-de-Gimel)

4 livrets pédagogiques (carnets de route) édités (diffusion gratuite à l'OTI) : à travers quatre thématiques, les enfants de 7 à 12 ans sont invités par « Agglopin » à venir découvrir les atouts de cette partie du territoire : « Les secrets de l'art roman », « La pierre dans tous ses états », « La vigne au fil des siècles » et « L'aventure du train ».

• Étude sur l'opportunité de labellisations touristiques : présentation en commission

• Définition d'un règlement d'aide à la qualification de l'offre touristique du territoire dont accessibilité PMR : validé en conseil le 26 novembre 2012

• Définition d'un pré projet de valorisation du site de Tintignac validé en conseil le 17 décembre 2012

• Participation au suivi de l'étude plan d'interprétation de la vallée du Brézou

• Engagement du marché 2012-2014 relatif à la mise en place d'une signalétique touristique identitaire : CAO le 12/09/12

Phase 1 : l'étang de Lachamp et les 4 aires aménagées le long de la Corrèze par la COR.

• Reconduction de la convention SEM Maison du Limousin : 4 562€.

• Participation au SIVU du Transcorrézien et du POC : 33 406.31€

MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

BUDGET

En 2012, les élus communautaires de Tulle agglo ont voté un budget de 80 000 € en faveur des manifestations d'intérêt communautaire.

LES COMMISSIONS 2012 :

3 réunions de la commission Culture sport et loisirs *(19 avril, 05 septembre et 9 octobre)*

Les actions 2012 :

- Définition d'un règlement d'aide financière communautaire : validé en conseil le 26 novembre 2012
- Attribution de 74 750€, soit 21 opérations accompagnées.

TRANSPORT

MISSIONS :

Faciliter la mobilité sur le territoire

Œuvrer à l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

TEMPS FORTS :

Depuis le 1er janvier 2012, Tulle agglo met en œuvre la compétence « organisation des transports urbains ».

En tant qu'Autorité Organisatrice de Transport, l'agglomération doit organiser les services de transports urbains qu'il s'agisse des transports réguliers, scolaires ou occasionnels.

CHIFFRES CLÉS :

30 personnes disposant d'un abonnement régulier sur la ville de Tulle.
100 780 voyages sur la ligne A et B
3 928 voyages pour le TAD
5 242 voyages sur la ligne C
109 950 voyages sur le réseau global :
64 578 € de recettes

BUDGET :

Dépenses : 777 400 €

Recettes : 900 000€

ACTIONS :

- **TUT**

En ce qui concerne les transports réguliers, Tulle agglo est le maître d'ouvrage du réseau TUT. Le réseau de transports collectifs TUT en place depuis le 3 janvier 2011 met en œuvre différents types de lignes :

- Une offre régulière
- Des services à la demande

• **Transports des scolaires :**

La communauté d'agglomération gère aussi des transports périscolaires dont l'apprentissage de la natation, la fête du sport et les spectacles de fin d'année.

• **L'étude transport :** améliorer la mobilité sur le territoire communautaire

Tulle agglo a pour objectif de développer de nouveaux services facilitant les déplacements sur son territoire tout en accompagnant des actions d'information et de sensibilisation aux services existants.

L'étude menée par le cabinet ITER comprend notamment un recensement de l'offre de transport sur le territoire, le diagnostic des besoins de déplacements et des attentes de la population ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions.

Coût de l'étude : 45 000 €.

Méthodologie retenue :

Une démarche articulée suivant deux thèmes d'approche :

> Phase 1 : une méthodologie basée sur la co-construction pour un projet partagé : analyse technique et documentaire des données, réalisation d'un diagnostic

> Phase 2 : une approche opérationnelle pour une définition technique, juridique et financière des scénarii permettant un choix des élus.

Calendrier de la mission :

12 juin 2012 : commission mobilité : réunion de lancement de l'étude : définition des jalons de la mission, des différentes échelles d'analyse, du processus de concertation et du phasage…

20 juin au 3 juillet : enquête téléphonique auprès de 2500 foyers résidants sur le territoire afin de mieux identifier les attentes et les besoins en déplacements. 590 personnes accepteront de répondre à cette enquête.

Fin juin : entretiens téléphoniques auprès des partenaires (Conseil Régional, Conseil Général, Agglomération de Brive, SNCF, CFTA).

19 juillet 2012 : Atelier société civile (établissements scolaires, associations d'aide à la personne, associations représentantes des personnes âgées, handicapées, jeunes…) afin de mieux connaître les problèmes et les axes d'amélioration souhaités en matière de transport mais aussi afin de compléter le diagnostic prospectif et la problématisation de ce dernier.

11 septembre 2012 : Commission mobilité élargie aux partenaires afin d'identifier les enjeux qui permettront la détermination de la stratégie de développement d'une offre de transport à l'échelle de Tulle agglo.

11 septembre et 12 septembre 2012 : ateliers de concertation avec les élus du territoire afin de formaliser la stratégie de développement.

25 septembre 2012 : commission mobilité : restitution du diagnostic complet constituant la phase 1 de l'étude. Définition des axes de travail pour l'élaboration des scénarii.

11 décembre 2012 : commission mobilité : présentation de 3 scénarii envisageables et du tronc commun les liant:

> scénario 1 : développement d'une offre de transports structurante à l'échelle de Tulle agglo

> scénario 2 : développement d'une offre de transports ciblée

> scénario 3 : développement d'une offre de transports dans la continuité des pratiques de mobilité actuelle

Réflexion et débat autour de ces scénarii.

INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT

MISSIONS

Offrir aux usagers un réseau routier de 1 100 km de voies communales d'intérêt communautaire homogène, confortable et sûr.

CHIFFRES CLÉS

1 160 km de voies diagnostiquées
82 chantiers réalisés sur les 36 communes (hors Tulle)
2 884 533 € investis

ACTIONS

• **Gestion domaine public :**

- Élaboration règlement de voirie et adoption par les 37 communes de Tulle Agglo
- Instruction de 212 arrêtés de permission de voirie hors tulle

• **Entretien – Exploitation**

Fauchage :
Coût total : 172 624.00 €
Soit un coût moyen au km de 157 €

Élagage :
Procédures d'élagage en cours sur les communes de :
Secteur nord : Saint-Clément, Lagraulière, Saint-Jal, Chamboulive, Vitrac-sur-Montane
Secteur sud : Sainte-Fortunade, Espagnac, Laguenne, Cornil , Le Chastang, etc.

Signalisation :
Élaboration d'une charte, en concertation avec le Conseil Général.
Marché de signalisation de 90 000 € (passation et gestion du marché)
Fourniture et achat de matériaux :
Groupement de commandes de sel et de pouzzolane pour les Micro-territoires de l'Agglo

Radar pédagogique :
Mesures de vitesse et comptages de circulation réalisés sur les communes de Saint-Clément, Seilhac, Naves, Sainte Fortunade, Saint-Mexant, Chanac-les-Mines.

• **Diagnostic voirie**

Finalisation du diagnostic « Figuline » : 1 160 km de voies diagnostiquées
Mise à jour des 36 tableaux de classement
Élaboration cartographie des 36 communes

BUDGET :

Investissement : 2 884 533.19 € *(y compris RAR 2011)*
Subventions ÉTAT : 313 614.89 *(comprenant pour partie versement de sub. 2011)*
Subventions CG : 216 155.00 *(comprenant pour partie versement de sub. 2011)*
Fonctionnement : 2 671 073.49 €

ACTION SANITAIRE & SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Étude relative à l'offre de soins de premiers recours à l'échelle du territoire communautaire.

MISSIONS :

Mieux organiser les soins sur le territoire. Lutter contre la désertification médicale.

TEMPS FORTS :

- Lancement de l'étude le 8 février 2012
- Réalisation et restitution du diagnostic de territoire (phase 1) relatif à l'offre de soins de premier recours à l'échelle du territoire communautaire en avril 2012 : identification des besoins, attentes et potentialités existantes sur le terrain
- Organisation des réunions préparatoires d'information par micro-territoires en mai 2012
- Lancement de la phase 2 de l'étude le 2 juillet 2012 avec la réunion du comité de pilotage Santé pour valider la stratégie et la méthode
- Organisation des premières réunions de travail par micro-territoire à l'automne 2012
- Parution du premier numéro de la lettre d'information aux professionnels de santé du territoire de Tulle agglo en novembre 2012

La Lettre des professionnels de la Santé
Tulle agglo s'engage
aux côtés des professionnels de santé du territoire
SUR LE TERRAIN
État des lieux des dynamiques

BUDGET :

Le budget alloué en 2012 pour l'étude « offre de soins » était de 48 217 €

Coût total de l'opération et subventions :

DÉPENSES 2012	EN €	RECETTES 2012	EN €
		État (FNADT)	8 000,00
Phase 1 (diagnostic)	24 108,97	Conseil Général de la Corrèze	8 000,00
Phase intermédiaire (réunions micro-territoires mai 2012)	4 544,80	Conseil Régional du Limousin	12 452.27
Phase 2 (définition stratégie + programmation)	33 607,60	Agence Régionale de Santé du Limousin (FIR 2013)	6 000,00
		Fonds propres Tulle agglo	27 809,09
TOTAL Prestation Eliane Conseil	62 261,37	TOTAL	62,261,37

ACTIONS :

• Rappel de la démarche

Début 2012, le bureau d'études Eliane Conseil a été retenu afin de définir une stratégie territoriale de santé, en collaboration étroite avec tous les acteurs concernés par l'offre de soins de premier recours. Les objectifs de la mission visent à maintenir une offre de soins efficace, en répondant au mieux à l'évolution de la demande, en attirant des professionnels de santé et en assurant un maillage optimal du territoire par des réponses adaptées. Deux phases ont été prévues :

> Phase 1: réaliser un diagnostic partagé avec les acteurs de terrain pour identifier les besoins de la population d'une part, et évaluer les motivations des professionnels de santé à s'inscrire dans un projet d'offre de santé de territoire d'autre part. L'étude comporte un volet quantitatif et qualitatif aboutissant à la préfiguration d'orientations pour envisager un projet partagé par les acteurs.

> Phase 2 : Cette deuxième tranche de l'étude permettra d'assister les professionnels de santé volontaires dans la formalisation de leur projet de santé de territoire (soins, organisation, préfiguration du montage juridique et financier), d'assister les professionnels de santé volontaires dans la structuration des processus de prise en charge des patients « Ville-Hôpital » et enfin de préfigurer un schéma cible d'offre de santé et de programmation à l'échelle de TulleAgglo, sur la base des projets formalisés

Cette étude a commencé début 2012 avec le comité de pilotage de lancement de la mission le 8 février 2012.

• Rappel du périmètre de la compétence

L'étude « offre de soins » concerne l'ensemble du territoire communautaire divisé en 5 micro-territoires correspondants aux zones de recours aux soins de proximité pour la population :

- Canton de Corrèze *(Corrèze, Eyrein)*
- Secteur Nord-Ouest *(Seilhac, Chamboulive, Lagraulière…)*
- Secteur Ouest *(Favars, Chameyrat, Saint-Mexant...)*
- Secteur Sud *(Sainte-Fortunade, Lagarde-Enval, Cornil, Saint-Hilaire-Peyroux…)*
- Secteur de Tulle *(Tulle, Laguenne, Naves…)*

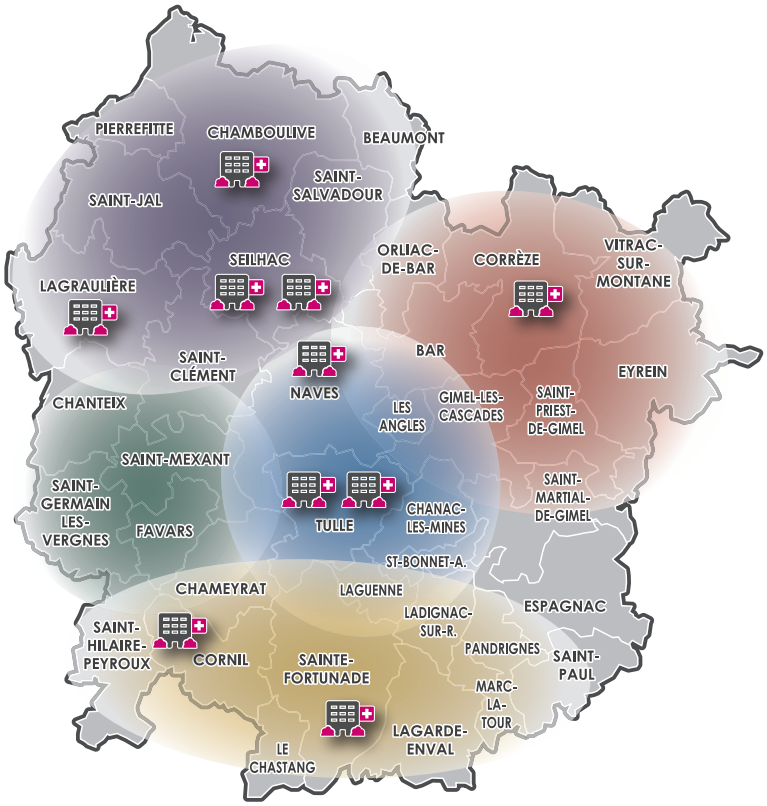

UN ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE

Habitat

MISSIONS :

Développer sur 6 ans un plan d'amélioration de l'habitat sur le territoire.

TEMPS FORTS :

Dès février 2012 les élus communautaires ont validé le second PLH de l'agglomération. La validation de ce dernier par les élus permet de développer pour les 6 prochaines années un programme d'amélioration de l'habitat sur le territoire.

BUDGET :

Le budget pour la compétence Habitat durant l'exercice comptable 2012 s'élève à 124 316 €

ACTIONS :

Le CRH (Conseil Régional de l'Habitat)

Intégration du 1er collège du Comité Régional de l'Habitat donnant à l'EPCI (nouvellement transformé en agglomération) un droit de vote lors des assemblées plénières. Auparavant, l'EPCI avait la seule possibilité d'émettre un avis.

2nd PLH de l'EPCI

Les orientations du territoire sont en faveur de l'accompagnement des propriétaires dans leur démarche d'amélioration énergétique du logement, la réduction des logements vacants, la résorption de l'habitat indigne, l'accompagnement des bailleurs quant à la création et réhabilitation des logements sociaux…

- Afin d'aboutir à une vision partagée de notre PLH, nous avons procédé (conformément à la procédure en vigueur) à la présentation du PLH en Comité Régional de l'Habitat (CRH). Cette présentation le 4 juillet 2012, a reçu un aval unanime de l'ensemble des membres du CRH.

  La procédure imposait un dernier passage en conseil communautaire, chose faite le 24 septembre 2012. Cette date officialise donc le PLH et permet de distribuer les 6 premières fiches actions à destination des bailleurs, des communes et des particuliers.

- Mise en place du programme d'aides et des montants de subventions allouées sur chaque type de dossier :
  - Subventions pour la construction de logements adaptés : aide de 4 000 €
  - Subvention portant sur la création par un bailleur de logements adaptés sur la commune de Naves (16 000 €)

Programme d'Intérêt Général (PIG)

- Élaboration et signature de la convention partenariale entre l'Etat (Anah), la région Limousin et le Conseil Général afin de mettre en place un PIG (programme d'amélioration de l'habitat) sur le territoire de l'agglomération. La convention a été finalisée fin 2012.
- Le prestataire retenu pour co-animer les dispositifs d'aides issus du PIG : Le PACT Corrèze.

Aides aux communes et Réhabilitation de logements communaux

- Commune de BAR : aide de la communauté d'agglomération pour la réhabilitation d'un logement communal (5 000 €)
- Commune du CHASTANG : aide de la communauté d'agglomération afin de permettre une mise en accessibilité d'un logement communal (adaptation de la salle de bain à la perte de mobilité) (548. 91 €)
- Commune de SAINTE-FORTUNADE : subvention à l'installation d'un réseau de chaleur communal (5 000 €)

Attribution de subventions aux particuliers

Lancement des aides et des plaquettes explicatives en fin d'année donc peu de retour de dossier complets. 3 dossiers instruits concernant la fiche n°6 « bois énergie » dont un refus.

Gens du voyage

Autorisation donnée au président de déclencher en cas de besoin une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin d'acquérir les terrains destinés à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune centre.

Commission Habitat

La Commission Habitat et Cadre de vie s'est réunie 4 fois durant l'année :

- 2 mars 2012
- 25 mai 2012
- 7 septembre 2012
- 21 novembre 2012

Communication

- Mise en place des fiches action à destination du grand public, des élus communautaires, des partenaires institutionnels et mise à disposition des fiches dans les lieux recevant du public (Espace info énergie, mairie des 37 communes du territoire, Adil 19).

- Mise en place d'une communication dans le journal de l'agglomération (article dans le Tulle Agglo Magazine de décembre).

PLIE

MISSIONS :

Réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable.

Assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit l'accès à une formation qualifiante.

CHIFFRES CLÉS :

264 personnes en parcours PLIE

191 emplois de parcours réalisés

37 formations de parcours confirmés

26 participants sortis positivement du dispositif

32 % taux de sorties positives

18 Comités opérationnels au cours desquelles 75 personnes ont intégré le PLIE

1 comité technique et 1 comité de pilotage ont permis l'examen de 12 projets et leur conventionnement.

BUDGET :

La programmation 2012 est d'un montant prévisionnel avec contrepartie levée de 635 914 € dont 149 803 € de Fonds Social Européen géré par le PLIE.

ACTIONS :

• La subvention globale signé le 29 juin 2011 avec l'État ainsi que l'avenant au protocole d'accord avec le conseil général et le conseil régional ont validé la reconduite du dispositif jusqu'à fin 2013.

• L'appel à projet permanent en place sur notre territoire depuis 2007 permet aux acteurs de l'insertion et de la formation de se positionner sur des opérations répondant à cinq axes stratégiques d'intervention définis collégialement.

- Axe 1 : Permettre à chaque personne du territoire rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et donc d'un parcours d'insertion, cohérent, évolutif et sans rupture lui permettant à terme d'intégrer un emploi.
- Axe 2 : Assurer l'animation et la gestion du dispositif, proposer un appui technique local aux partenaires ainsi qu'aux opérateurs du PLIE en matière d'ingénierie de projet et d'ingénierie financière sur le secteur de l'insertion socio professionnelle.
- Axe 3 : Appuyer l'offre d'insertion par l'économique du territoire. Rechercher les créneaux d'activité porteurs en termes d'activité d'insertion.

Axe 4 : Mobiliser et impliquer les entreprises dans le cadre du Plie. Favoriser l'accès au secteur marchand des participants du Plie.

- Axe 5 : Favoriser la mobilité des participants au Plie.

• C'est ainsi que le PLIE a conventionné avec les quatre chantiers d'insertion situés sur le territoire de Tulle Agglo (L'Agence Départementale de Développement Touristique, l'association FORET, la mission locale pour le chantier Pixelles, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Tulle) pour le portage de 23 postes d'insertion.

• Le fonds local formation a permis de financer des formations non financées dans le droit commun pour 6 participants au PLIE.

• Un accompagnement socio professionnel renforcé vers l'emploi a été effectué auprès de 49 personnes ne pouvant bénéficier à ce jour d'un accompagnement similaire.

• Deux ateliers de préparation à l'entretien d'embauche ont été mis en place et proposés aux participants au PLIE.

• Les véhicules de locations scooters et voitures ont été utilisé par 14 participants pour une durée d'utilisation moyenne de 11 semaines pour faciliter leur accès à l'emploi ou la formation.

• De même s'est ouverte une action d'accès au permis de conduire pour adultes.

• Deux journées contacts entreprises se sont tenues dont une délocalisée sur une commune de l'agglomération. L'animation de ce dispositif et sa convention prévoit une prise en charge à 100 % du Fonds social Européen.

PLA : Plan Local d'Accueil

MISSIONS :

Le PLA accompagne et prospecte des porteurs de projet créateurs d'activités. Il favorise leur installation sur le territoire.

TEMPS FORTS :

• **Explor'actif :**

Une opération phare organisée sur 3 jours à l'intention de candidats à l'installation qui viennent s'immerger pour travailler à leurs projets de création d'entreprise. Ils rencontrent élus et professionnels et se créent un premier réseau localement. Cette année une vingtaine de personnes, soit 12 projets, a pris part à ce séminaire commun Pays de Tulle/Pays de Vézère-Auvézère. Depuis 2010, ce séminaire annuel a permis et favorisé la concrétisation de 16 projets de création ou reprise d'entreprises, tous domaines confondus (agriculture, tourisme, artisanat, commerce), en Corrèze, dont 6 sur le territoire de Tulle Agglo.

• **Le mois de l'accueil :**

Le PLA a organisé, à Tulle, une manifestation en septembre 2012 dans le cadre du mois de l'accueil régional. L'objectif étant d'échanger autour du thème de l'accueil de nouvelles populations autour de 2 ateliers : La Corrèze attire-t-elle ? Qui et pour quelles raisons ?, Quelle politique d'accueil en Limousin et en Corrèze ? Cette manifestation a réuni une quarantaine de personnes dont des nouveaux arrivants, des élus et des partenaires.

CHIFFRES CLÉS :

52 porteurs de projets

22% de taux d'installation

11 projets accompagnés et concrétisés

BUDGET :

Les actions sont financées à 80 % par l'État, la Région et l'Europe.
Animation : 18 364 €
Mois de l'accueil : 2647 €
Explor'Actif : 5 845 €
Micro diagnostic : 2 000 €

ACTIONS :

• **Recensement et affichage de l'offre d'installation :**

L'accompagnement de 4 communes dans la réalisation de projets commerciaux et/ou artisanaux : commune de Chamboulive dans son projet d'épicerie et boucherie communale, commune de Saint-Jal dans son projet d'épicerie, communes de Lacelle et de La Roche Canillac dans leurs projets de boulangeries communales. L'accompagnement du PLA a porté notamment sur la mobilisation des

partenaires techniques et financiers, la diffusion des offres, les contacts avec les candidats à la reprise et la mise en relation, la participation à la sélection, l'accompagnement des repreneurs.

La sélection des offres de reprises, en partenariat avec les chambres consulaires, pour une diffusion sur le site régional Open Limousin. 6 offres ont fait l'objet d'une publication sur open Limousin :

- Boucherie à Seilhac : reprise en mars 2012.
- Boulangerie à Saint-Germain-Les Vergnes reprise en mars 2012.
- Menuiserie à Tulle – offre non pourvue
- Bien immobilier à Saint-Augustin – offre non pourvue
- Jardinerie à Treignac – offre non pourvue
- Boulangerie à Lacelle – offre pourvue

• Micro diagnostic

La démarche a été conduite sur la commune de Chanteix, il s'agit à partir d'un potentiel repéré et d'un diagnostic, de travailler sur la création d'activités nouvelles. La commune étant propriétaire d'un patrimoine foncier et immobilier important, elle a souhaité s'inscrire dans la démarche proposée par le PLA et engager une réflexion. Pour cela un groupe local composé d'habitants, d'élus et de représentants d'associations a travaillé de l'émergence d'idées à la définition de projets. L'équipe municipale a validé les 2 projets principaux définis par le groupe. Il s'agit d'un projet agricole et d'un projet liant l'accueil et la culture. Les projets ont été présentés aux partenaires financiers et techniques. Les porteurs de projets concernant le projet agricole sont installés et démarrent l'activité, les travaux sont engagés sur la maison d'habitation et la grange. Les financements sectoriels sont mobilisés. L'autre projet, plus transversal, est en cours de montage, notamment en ce qui concerne l'évaluation des travaux et le plan de financement.

• Appui à l'installation des porteurs de projets :

Information, suivi et accompagnement auprès de 52 porteurs de projets en 2012. Un taux d'installation de 22 %, soit 11 projets accompagnés et concrétisés, comme par exemple :

- Création d'un projet agricole sur la commune de Chanteix
- Reprise de l'auberge des Bruyères à Chaumeil
- Reprise d'un bar restaurant à Seilhac
- Reprise de l'épicerie à Chamboulive
- Reprise de l'épicerie à Saint-Jal
- Reprise de la boulangerie à Saint-Germain-Les-Vergnes
- Création d'une entreprise d'électricité à Chanteix

Démarche Collective Territorialisée en faveur du commerce, de l'artisanat et des services (DCT)

MISSIONS :

Adapter et moderniser l'offre commerciale, artisanale et de services aux nouvelles exigences des populations locales, aux nouveaux arrivants et aux populations vieillissantes.

Maintenir et développer les activités en confortant le rôle des bourgs structurants.

Valoriser et soutenir les projets des communes dans le maintien des commerces de proximité

Diversifier le tissu économique : nouveaux marchés et débouchés, commerce non sédentaire, e-commerce.

Encourager la transmission / reprise d'entreprises.

Favoriser l'adaptation des entreprises face aux enjeux de développement durable.

Valoriser les compétences et savoir-faire locaux.

CHIFFRES CLÉS :

78 contacts ont été pris auprès des animatrices en 2012 : 39 pour le secteur rural et 41 pour le secteur urbain.

13 dossiers instruits en secteur rural, soit 19 projets accompagnés.

14 dossiers instruits en secteur urbain, soit 26 projets accompagnés.

Les projets accompagnés ont concerné essentiellement des entreprises en développement (77%).

30 % des contacts n'ont pu être accompagnés faute de crédits sur le volet tronc commun.

572 300 € d'investissement réalisé par les entreprises.

BUDGET :

	ÉTAT	REGION	SM PAYS DE TULLE	TULLE AGGLO	VILLE DE TULLE	TOTAL
Aides directes aux entreprises	26 486 €	58 838 €		28 928 €		114 252 €
Communication	2 785 €	2 785 €	2 622 €			8 192 €
Animation	7 500 €	17 590 €	9 000 €		10 530 €	44 620 €
Gestion		9 000 €	9 000 €			18 000 €

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COR (Cellule Opérationnelle Rivières) :

MISSIONS :

Contribuer à la préservation et à l'amélioration des cours d'eau du territoire communautaire.

CHIFFRES CLÉS :

850 km de cours d'eau sur le territoire

4 aires d'accueil touristiques

BUDGET :

Budget de fonctionnement 2012 du service : 66 710,73 €

TEMPS FORTS :

La commission Tourisme, Petit patrimoine et Protection des milieux s'est rassemblée 6 fois sur l'année. Le groupe de travail Protection des milieux s'est réuni 6 fois en 2012.

ACTIONS :

• **Travaux d'entretien ponctuel sur les rivières Corrèze, Montane, Saint-Bonnette, Montane et Céronne**

Compte tenu des différentes activités et usages des rivières Corrèze, Montane, Saint-Bonnette, Solane et Céronne, Tulle agglo réalise une opération d'entretien ponctuel de ces cours d'eau pour à la fois, offrir des parcours nautiques et halieutiques en bon état d'usage et aussi limiter les accumulations d'arbres et d'embâcles dans le lit, en intervenant régulièrement et rapidement.

Entretien ponctuel en 2012 (8 bons de commande) :

Travaux réalisés : 26 589.5 TTC

Subventions attribuées : 9 306,32 €

• **Aires d'accueil touristique sur la rivière Corrèze.**

Dans le cadre de la mise en valeur des cours d'eau communautaires, Tulle agglo a réalisé 4 aires d'accueil touristique situées au bord de la Corrèze, proches de la N89, en complémentarité avec des chemins de randonnées, des parcours nautiques et halieutiques. Elles faciliteront l'intégration du cours d'eau dans le paysage et permettront à un large public de découvrir et de s'approprier les activités du territoire autour de la rivière Corrèze.

Aménagement aire d'accueil de Mulatet :

Montant travaux engagés : 45 245,25 € TTC

Conception, réalisation et pose de la signalétique sur site

Montant engagée: 15 841,02 € TTC

Subventions attribuées : 10 596 €

• Plan d'interprétation de la vallée du Brezou

De par sa situation géographique et la richesse de son territoire, la vallée du Brezou bénéficie d'un emplacement privilégié pour l'accueil de visiteurs, soit locaux, soit touristique, de plus en plus en quête de découverte du patrimoine naturel.

Tulle agglo a engagé en 2012 la réalisation d'un plan d'interprétation du marais du Brezou et de la forêt de Blanchefort, en étroite concertation avec les acteurs du territoire. Cette étude permettra de définir la meilleure stratégie en termes de valorisation du patrimoine et d'accueil du public pour mener à bien ce projet.

Montant de l'étude engagée : 24 839,20 TTC

Subventions attribuées : 16 432 €

• Révision du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques

Le premier Programme de gestion des cours d'eau communautaires mené depuis 2003 est arrivé à terme en 2011. Tulle aggo a donc décidé de le réviser en vue de l'élaboration d'un nouveau PPG lequel s'inscrit dans un nouveau contexte réglementaire.

- La Directive Cadre du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques inondation

- La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 impose à l'État français des objectifs de bon état des cours d'eau.

Cette démarche a été mise en œuvre avec le soutien actif des divers partenaires, notamment de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'État, la Région et le Département.

La commission tourisme, patrimoine et protection des milieux s'est saisie de ce projet et un groupe de travail spécifique s'est réuni à de nombreuses reprises. Le comité de pilotage, constitué des élus du GT et des partenaires, a manifesté un grand intérêt pour cette démarche permettant d'appréhender les « cours d'eaux » et plus largement les milieux naturels comme un véritable enjeu pour le territoire communautaire.

Quatre axes stratégiques ont été retenus :

- Préserver les biens et les personnes
- Communiquer, sensibiliser et valoriser les milieux aquatiques
- Développer une gestion adaptée aux usages, favorisant la préservation des milieux aquatiques et des paysages
- Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le PPG 2013-2017 de gestion des cours d'eau a été approuvé par le conseil du 17 décembre 2012.

SCD (Service Collecte des Déchets) :

MISSIONS :

Offrir à la population un service public de qualité et homogène sur l'ensemble du territoire communautaire.

CHIFFRES CLÉS :

42 500 habitants collectés

65 % le nombre de foyers collectés en point de regroupement

11 830 tonnes de déchets ménagers collectés en 2012

113 points d'apport volontaire (PAV) répartis sur 37 communes

172 colonnes à verre

140 colonnes à papier

TEMPS FORTS :

Construction et ouverture de la 4ème déchèterie de Tulle agglo à Ladignac sur Rondelle

Mise en place de la collecte sélective des emballages en porte à porte sur 5 communes du territoire

ACTIONS :

Collecte des déchets sur les 37 communes :

- En régie directe sur : Bar, Beaumont, Chamboulive, Chameyrat, Chanac-les-Mines, Chanteix, Espagnac, Favars, Gimel-les-Cascades, Ladignac, Lagarde-Enval, Lagraulière, Laguenne, Les Angles, Marc-la-Tour, Naves, Pandrignes, Pierrefitte, Saint-Bonnet-Avalouze, Saint-Clément, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Jal, Saint-Martial-de-Gimel, Saint-Mexant, Saint-Paul, Saint-Salvadour, Sainte-Fortunade, Seilhac et Tulle.
- Prestation de service assurée par le SIRTOM d'Egletons pour Corrèze, Eyrein, Orliac de Bar, Saint-Priest de Gimel et Vitrac-sur-Montane.

La fréquence de ramassage est variable, de C 0,5 à C 6, « C » étant le nombre de collectes par semaine.

Collecte des OM :

- Tulle : 6 collectes par semaine dans le centre et 1 à 5 collectes dans les autres quartiers.
- Bar, Beaumont, Chamboulive, Chameyrat, Chanac-les-Mines, Chanteix, Favars, Gimel-les-Cascades, Ladignac, Lagarde-Enval, Lagraulière, Pierrefitte, Saint-Clément, Saint-Jal, Saint-Mexant, Saint-Savadour, Seilhac, Eyrein, Orliac de Bar, Saint-Priest-de-Gimel, Vitrac-sur-Montane : 1 collecte par semaine
- Laguenne, Naves, Sainte-Fortunade, Corrèze : 2 collectes par semaine dans le bourg, 1 sur le reste de la commune
- Espagnac, Marc-la-Tour, Pandrignes, Saint-Paul, Les Angles, Saint-Bonnet-Avalouze : 1 collecte par semaine en Juillet et Août, tous les 15 jours le reste de l'année.

Collecte des emballages en porte à porte :

Sur les secteurs d'habitat dense de Laguenne, Sainte-Fortunade, Naves, Seilhac, Corrèze, Eyrein et Saint-Priest-de-Gimel ainsi que le centre-ville de Tulle : 1 fois par semaine depuis le 1er octobre 2012.

Les déchetteries

4 déchetteries sur le territoire sont gérées par la Communauté d'agglomération :

- Commune de Tulle, zone industrielle de Mulatet
- Commune de Naves en bordure de la RD 1120, lieu dit La Coutausse
- Commune de Chamboulive, en bordure de la RD 940, lieu dit le Moulin Ecrasé
- Commune de Ladignac, en bordure RD 1120 lieu dit Le Château Fort, depuis le 01/10/2012

Une 5ème déchetterie se trouve à Corrèze – au lieu dit Le Roc Blanc – gérée pour 2012 par le SIRTOM d'Egletons (prestation de service).

Plate-forme de compostage

C'est une plate-forme sur laquelle les déchets végétaux sont broyés, mis en andains et criblés pour obtenir un compost.

Elle se trouve sur la commune de Saint-Mexant au lieu-dit les Bois Noirs.

Ce compost est mis à disposition gratuite des usagers du territoire de l'agglo, sur site, dans les déchetteries et utilisé par les services techniques des communes membres.

Collectes séparatives

Elles fonctionnent pour le verre, les journaux, les magazines et les emballages.

Une collecte des déchets végétaux est mise en place dans certains quartiers de Tulle.

Collecte des objets encombrants

Elles sont assurées par la mise en place de deux bennes deux fois par an sur la plupart des communes sauf Tulle et Laguenne. Sur la commune de Tulle, elles étaient faites à la demande des usagers sur rendez-vous auprès du service. Depuis le 9 mars 2012, les services techniques de la Ville sont en charge de cette collecte.

Traitement

Les déchets ménagers sont transportés à l'usine d'incinération de Rosiers d'Egletons depuis les centres de transfert de Mulatet et d'Uzerche : 11 830 tonnes collectées en 2012 (10 935 tonnes en 2011).

Le verre est transporté sur la plateforme du SIRTOM de Brive à Ussac puis dirigé sur l'usine de Vayres en Gironde. Tonnage 2012 : 911 t

Les journaux et magazines vont sur le site de VEOLIA à Saint-Pantaléon. Tonnage 2012 : 926 t

Les emballages sont transportés au centre de tri du SICRA d'Argentat. 226 t en 2012 (191 t en 2011)

Les investissements

Pour assurer le meilleur service à la population, des investissements ont été réalisés au cours de l'année 2012 :

Équipement (Colonnes pour tri sélectif, containers, travaux déchetteries) : 75 017 €

Acquisition de matériel de collecte :

Chassis Cabine : 140 962 €

Polybenne : 127 741 €

Distributeur hydraulique : 11 672 €

Bennes ouvertes : 71 895 €

Travaux d'aménagement de PAV : 65 818 €

Construction de la déchetterie de Ladignac-sur-Rondelle et équipement : 559 552 €

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

MISSIONS :

Assurer un suivi des dispositifs d'assainissement non collectif afin de lutter contre les risques sanitaires et contribuer à la préservation des milieux naturels.

CHIFFRES CLÉS :

235 dossiers déposés à Tulle Agglo dont :
- **105 permis de construire**
- **130 réhabilitations dont 27 adhésions à une opération groupée de réhabilitation - attribution d'aides financières aux usagers par l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

165 installations contrôlées réceptionnées conformes

745 diagnostics d'installations existantes

1039 prestations facturées

BUDGET :

Budget : 278 000 €
Recette de 85 887.01€
Aide au fonctionnement attribuée par l'Agence de l'eau sur les contrôles 2011 : 44 886 €

ACTIONS :

- Poursuite des diagnostics des installations existantes.
- Conseiller les usagers
- Conduire des opérations de réhabilitation

Sentiers

- **Entretien/balisage des 450 km de sentiers communautaires :**

Réengagement d'une procédure adaptée d'attribution de marché pour l'insertion sociale et professionnelle : marché conclu avec le chantier d'insertion FO.R.E.T (Tulle)
Montant de la prestation: 35 000 € TTC

- **Valorisation des itinéraires :**

Diffusion du Guide de randonnée « Balades découverte Tulle et Coeur de Corrèze » auprès des communes sur demandes, et de l'OTI Tulle et Coeur de Corrèze soit épuisement du stock fin 2012 *(Téléchargement des fiches rando désormais en ligne sur le site internet de l'agglo)*.

Petit patrimoine

BUDGET

En 2012, les élus communautaires de Tulle agglo ont voté un budget d'investissement de 12 000 € en faveur du Petit Patrimoine et ont adhéré à hauteur de 9 320 € à la Fondation du Patrimoine et au CAUE Corrèze.

LES ACTIONS 2012 :

- Refonte de la convention partenariale, désormais pluriannuelle, avec le CAUE Corrèze / Montant de la convention : 6 470€ TTC
- Informations/orientation des porteurs de projets publics et privés soit 10 projets de restauration suivis en 2012 :
  6 dossiers publics pour une participation totale de 7 654.45€
  4 dossiers privés pour une participation totale de 5 134.20€
- Diffusion du livret de conseils en architecture auprès de chaque porteur de projet potentiel (12 unités)
- Point presse le 20/06/2012 organisé avec le CAUE Corrèze sur un site de restauration réceptionné et subventionné: four à pain public de Lavialle /Bar

LES PARTENARIATS DE TULLE AGGLO

Syndicat Mixte du Pays de Tulle

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU SYNDICAT MIXTE EN 2012

Séances du Comité syndical et délibérations

- 14 mars : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Tulle ; Élection du Bureau du Syndicat Mixte ; Projet de budget 2012 ; Pôle Local d'Accueil : Mois de l'accueil ; Pôle Local d'Accueil : Reconduction du séminaire EXPLOR'ACTIF ; Renouvellement d'adhésion (ETD-Entreprises, Territoires et Développement ; APFP-Association pour la Promotion et la Fondation des Pays)
- 10 juillet : Désignation d'un membre du bureau ; Élection du Président ; Bilan de l'activité du syndicat mixte 2011 ; Compte administratif 2011 ; Compte de gestion 2011 ; Affectation du résultat ; Décision modificative ; Démarche collective territorialisée : Révision des modalités d'intervention, Dossiers de demandes d'aides, Etude commerce non sédentaire.
- 24 octobre : Démarche Collective Territorialisée (DCT) : fin de programme, dossiers examinés en comité technique le 23 octobre 2012 ; Politiques territoriales et programmation européenne à partir de ; Proposition de séminaire avec APFP et Région sur les pays et la politique territoriale régionale

Séances du Comité de pilotage pays et PLA

10 juillet, 24 octobre

Le comité de pilotage est formé du bureau du Syndicat mixte du pays de Tulle, de membres du bureau du Conseil de développement auxquels s'ajoutent le comité de pilotage PLA, le référent élu de la Région et les représentants concernés des services de l'État, de la Région, du Département et du Syndicat mixte du Pays de Tulle.

Pour le contrat de pays, ont été examinés les dossiers suivants :

- Syndicat mixte du pays de Tulle – Pôle local d'accueil / Organisation du mois de l'accueil
- Voilco-Aster – Rénovation de la base de St-Priest
- Tulle agglo – Étude pour l'amélioration des transports collectifs
- Tulle agglo – Étude relative à l'offre de soins : Révision du plan de financement

Demandes d'agrément de nouveaux projets au titre de la programmation 2011-2013

- Communauté de communes Vézère-Monédières – Réalisation d'une étude sur l'offre de soins
- Tulle Agglo – Animation d'un Programme d'intérêt général

MISSIONS :

- Pôle local d'accueil : *cf. un accompagnement solidaire page 33*
- Démarche Collective Territorialisée en faveur du commerce, de l'artisanat et des services (DCT) : *cf. un accompagnement solidaire page 38*

Leader GAL Corrèze – Ventadour

Le groupe d'action locale (GAL) Corrèze Ventadour met en œuvre une stratégie de développement local pour laquelle il a été sélectionné à l'appel à projet européen Leader 2007-2013.

La stratégie du territoire s'articule autour d'une priorité ciblée « Accompagner les potentialités touristiques et patrimoniales du territoire. »

Le GAL Corrèze Ventadour, est composé d'un ensemble d'acteurs publics et privés représentatifs du territoire couvert par le programme. Ceux-ci ont collaboré pour rédiger la candidature à l'appel à projet Leader et aujourd'hui, débatte, étudie et sélectionne les projets qui s'articulent avec leurs objectifs et sont ainsi soutenus par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Tulle agglo est représentée au sein du groupe d'action locale par 5 titulaires et 5 suppléants :

BOUSSEYROL Élie, *suppléant BARBAZANGE François*

CHRISTOPHE Sylvie, *suppléant BRETTE Alain*

SAMOILENKO Olga, *suppléant COLLIGNON Arnaud*

PREVÔTÉ Stéphanie, *suppléant JUIN Yves*

BARBAZANGES Jean-Claude, *suppléant SENTIER Alain*

GOUVERNANCE DU GROUPE D'ACTION LOCALE :

Le comité de programmation, lieu d'échanges, de débats, et de sélection des dossiers, compte 25 membres titulaires et 24 suppléants en 2012.

Un travail de renouvellement des membres a été lancé en 2012 et deux vice-présidents ont été désigné par les membres du comité de programmation : Stéphanie Vallée-Prévôté et Daniel Soularue.

Le comité de programmation s'est réuni à 5 reprises en 2012 ; 27 opérations ont été programmées.

Le quorum (la moitié des membres présents dont plus de la moitié issue du collège privé) a été atteint à chaque réunion du comité de programmation.

Le comité restreint s'est réuni 4 fois en 2012. Ce temps d'analyse des dossiers en amont de leur présentation en séance plénière est ouvert à l'ensemble des membres du comité. Chacun des membres peut ainsi participer à la réunion selon l'intérêt porté à l'ordre du jour.

COMMUNICATION

Le site Internet dédié au programme a évolué d'une part, en intégrant un onglet « Boîte à outils » à destination des porteurs de projet leur permettant de structurer leurs projets ; d'autre part, en renforçant l'onglet « Témoignages » qui vise à illustrer l'action du GAL en faveur du développement des potentialités touristiques et patrimoniales du territoire, enfin, l'onglet « Actualité » a permis d'informer largement des temps fort du GAL notamment les comités de programmation avec une mise en ligne des dossiers de séance.

Une présentation de la mise en œuvre du programme et des opportunités à saisir a été délivrée aux élus des territoires des EPCI de Tulle Agglo et de la communauté de communes de Ventadour.

ÉVALUATION

Le Gal a participé activement à la réflexion régionale sur l'évaluation Leader. Cette démarche a associé les GAL limousins, la Région, la DRAAF ; elle a conduit à la définition des critères et à l'élaboration d'un outil commun pour la capitalisation de données dans le cadre du PDRH et à l'élaboration d'un cahier des charges à bases communes pour tous les GAL limousins.

Une évaluation à mi-parcours a donc été lancée en 2012 avec principalement 2 objectifs :

- les éventuelles évolutions du programme Leader 2007-2013 à entreprendre d'ici la fin de la programmation d'opérations (2015) ;
- les enseignements prospectifs pour élaborer les politiques territoriales après 2013.

Un comité de pilotage évaluation a été constitué en 2011 et a poursuivi son travail en 2012 ; ses membres sont issus du comité de programmation. Par ailleurs, les partenaires du GAL ont été systématiquement conviés aux réunions soit la région Limousin, la DRAAF, et le conseil général de la Corrèze. Les animateurs des Pays de Tulle et Egletons ont aussi été associés à la réflexion.

Les différentes missions de ce comité ont consisté en :

- La validation des enjeux principaux de l'évaluation
- La définition des enjeux spécifiques au GAL Corrèze Ventadour
- La définition de la conduite de l'évaluation
- La définition d'un ou plusieurs cahiers des charges
- Un suivi de la consultation pour la mise en œuvre de l'évaluation
- Le pilotage des travaux
- Le rapport des travaux devant le comité de programmation
- La veille du respect des différentes clauses consignées dans le cahier des charges
- La diffusion des travaux.

La consultation a été lancée en décembre 2012 et a abouti en janvier 2012 à la sélection de la proposition du cabinet Jean-Paul Larcher (Lot), dont le travail s'est étalé de février à novembre 2012.

Dès septembre 2012, les 1ères préconisations ont été validées en comité de programmation suite à deux séances de travail du comité de pilotage :

- Un redéploiement de crédits vers les fiches actions les plus consommatrices,
- Le principe de dégressivité des aides,
- La mise à jour d'une grille de lecture des projets,
- Le principe de renouvellement des membres,
- Le toilettage du règlement intérieur,
- Le lancement d'un chantier communication / formation.

Le chantier « Évaluation » a représenté l'an des chantiers phares du groupe d'action locale en 2012 et a permis au GAL de se doter d'indicateurs et d'outils de suivi de la mise en œuvre du programme : table de suivi des indicateurs PDRH, typologie de projets, questionnaire à destination des bénéficiaires du programme, grille de lecture des projets, révision du règlement intérieur et de la composition du comité….

ASPECT FINANCIER DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Avancement général

83 dossiers ont été engagés depuis le lancement effectif du programme sur les 62 communes que compose le territoire du GAL soit plus de 900 000 € engagés (représentant 54% de l'enveloppe globale) dont plus de 270 000 € en 2012.

CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE :

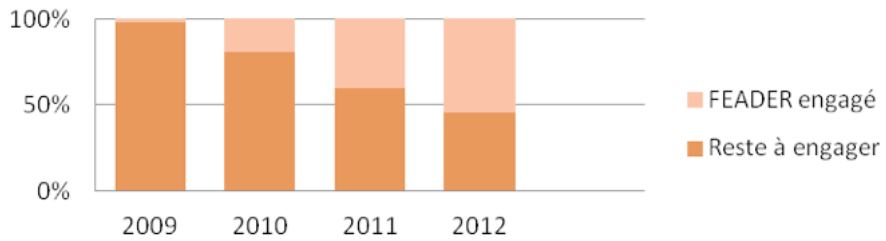

Le taux de paiement a fortement augmenté en 2012 avec plus de 560 000 € versés aux maîtres d'ouvrage, ce qui permet d'atteindre 33% de crédits payés au 31 décembre 2012.

Éléments d'analyse de la programmation

À l'image de la programmation marquée par une part importante de la maîtrise d'ouvrage intercommunale, l'impact des actions est essentiellement intercommunale ; néanmoins, le soutien à de nombreux évènementiels dont la communication est souvent supra régionale explique largement le fait que l'impact au-delà du GAL soit marqué.

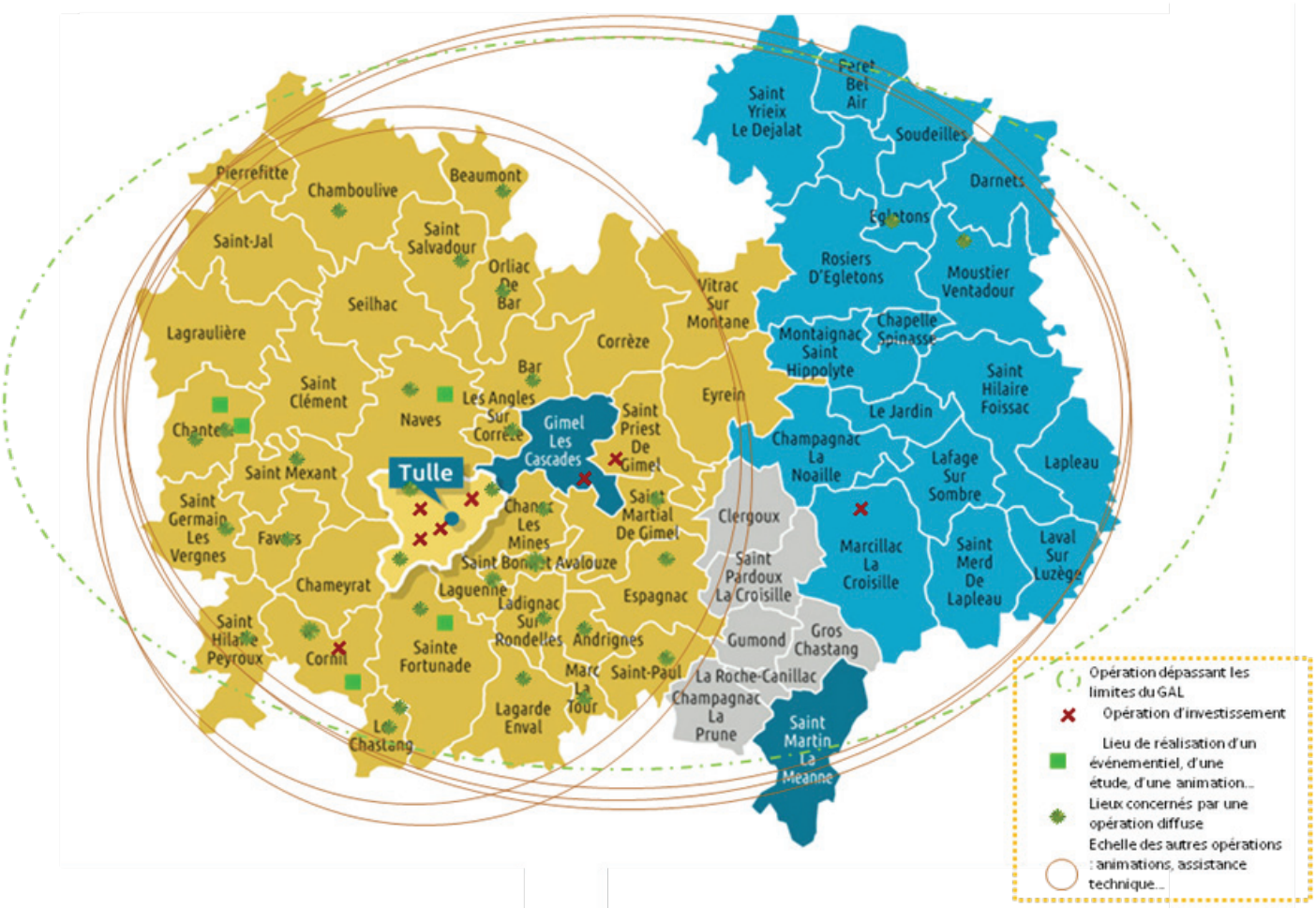

GLOSSAIRE

ADCF :	Association des Communautés de France
ALSH :	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APFP :	Association pour la Promotion et la Fondation des Pays
ASP :	Agence de Services et de Paiement
CFE :	Cotisation Foncière des Entreprises
COR :	Cellule Opérationnelle Rivières
CVAE :	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCT :	Démarche Collective Territorialisée
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DOB :	Débat d'Orientations Budgétaire
DRAAF :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EPCI :	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETD :	Entreprises Territoires et Développement
ETP :	Équivalent Temps Plein
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNGIR :	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC :	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
GAL :	Groupe d'Action Locale
GT :	Groupe de Travail
IFER :	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
LEADER :	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MIER :	Médiathèque Intercommunale Eric Rohmer
PAP :	Porte À Porte
PDRH :	Programme de Développement Rural Hexagonal
PLA :	Pôle Local d'Accueil
PLIE :	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
TASCOM :	Taxe sur les Surfaces Commerciales
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB :	Taxe sur le Foncier Bâti
TFPNB :	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TH :	Taxe d'Habitation
TP :	Taxe Professionnelle
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
SCD :	Service Collecte des Déchets
SPANC :	Service Public d'Assainissement Non Collectif

CARTE DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

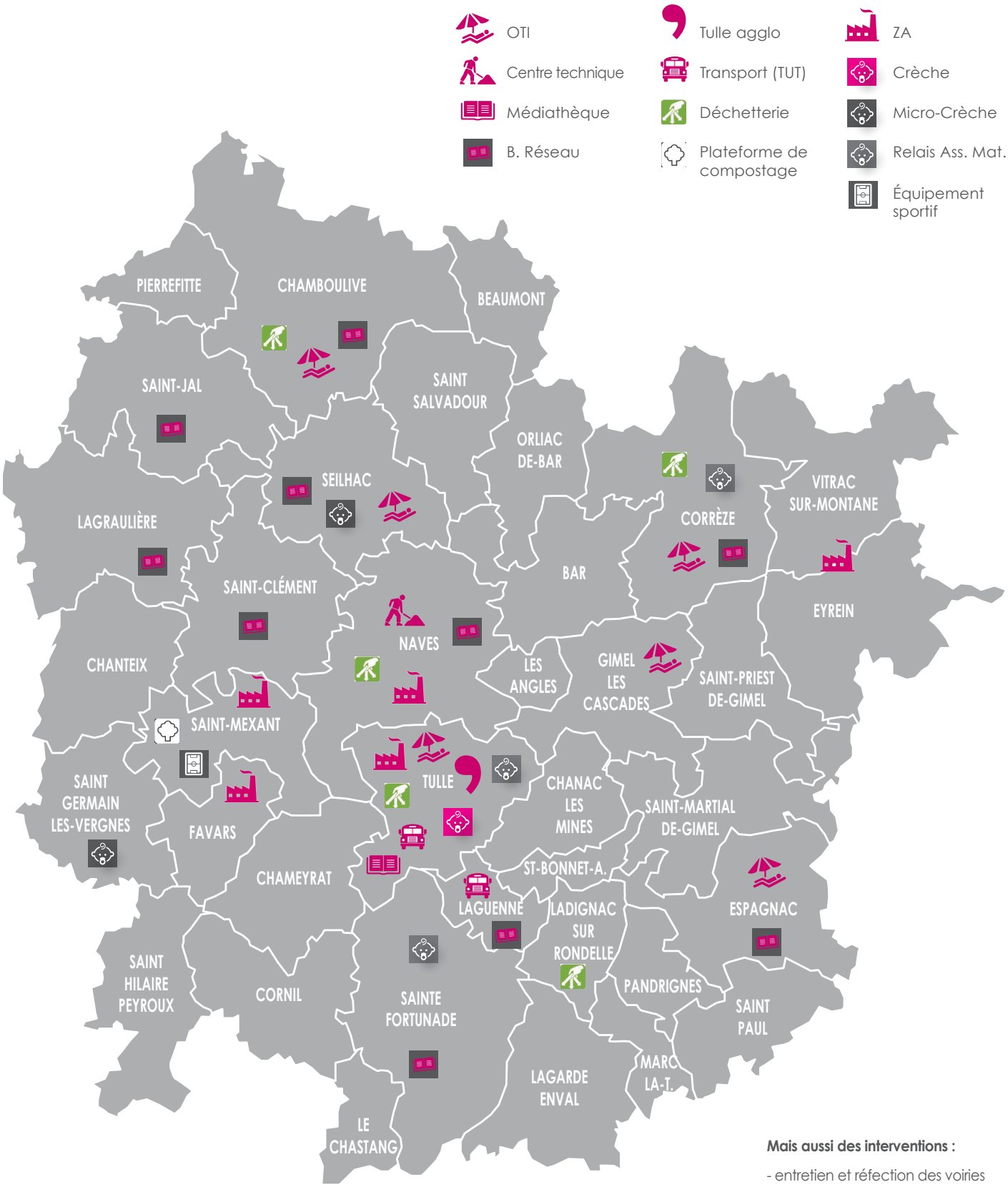

Mais aussi des interventions :

- entretien et réfection des voiries
- entretien des cours d'eau
- diagnostic SPANC

ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Tulle agglo - Accueil
05 55 20 75 00
tulleagglo@tulleagglo.fr

SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS
Collecte
Claude Bourdeloux - 05 55 20 30 38 - claude.bourdeloux@tulleagglo.fr
Prévention/Tri
Audrey Parel - 05 55 20 84 21 - audrey.parel@tulleagglo.fr
Nicolas Styza - 05 55 20 84 22

SERVICE VOIRIE
Jean-Pierre Saintonge - 05 55 20 68 40 - jean-pierre.saintonge@tulleagglo.fr
Jean-Baptiste Tabard - 05 55 20 68 41- jean-baptiste.tabard@tulleagglo.fr

PÔLE HABITAT
05 55 20 75 07- habitat@tulleagglo.fr

CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES
Anne Cholet - 05 55 20 75 05 - anne.chollet@tulleagglo.fr
Olivier Lefeuvre - 05 55 20 89 90 - olivier.lefeuvre@tulleagglo.fr

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
05 55 20 67 07 - spanc@tulleagglo.fr

SERVICE TOURISME
05 55 20 75 00

SANTÉ ET OFFRE DE SOINS
Caroline Monteil - 05 55 20 75 00 - caroline.monteil@tulleagglo.fr

COMMUNICATION
05 55 20 75 00 - communication@tulleagglo.fr

SERVICE DES TRANSPORTS
Caroline Hébrard - 05 55 20 68 49 - transports@tulleagglo.fr

SERVICE ECONOMIE - ZONES D'ACTIVITÉS
Nathalie Mauriès - 05 55 20 68 48 - nathalie.mauries@tulleagglo.fr

PÔLE PETITE ENFANCE
05 55 20 80 30 - polepetiteenfance@tulleagglo.fr

MÉDIATHÈQUE
05.55.20.21.48 - mediatheque@tulleagglo.fr

DÉCHETTERIES
Chamboulive : 05 55 21 39 66 - Le Moulin Ecrasé - 19450 Chamboulive
Corrèze : 05 55 21 44 29- Le Roc Blanc - 19800 Corrèze
Ladignac-sur-Rondelles : 05 55 20 07 88 - Le Château Fort - 19150 Ladignac
Naves : 05 55 27 86 74 - La Coutausse - 19460 Naves
Tulle : 05 55 20 36 85 - Zone Industrielle de Mulatet - 19000 Tulle
Plateforme de compostage : 05 55 29 48 93 - Les Bois Noirs - 19330 Saint-Mexant

Communes	Maire	Adresse	Téléphone	Fax	Email	Heures ouverture
Les Angles	M. Christian Dumond	Le bourg 19390 Les Angles	05.55.26.66.45	05.55.26.66.45	lesangles19@orange.fr	Lundi et jeudi
Bar	M. Daniel Geneste	5 avenue Corrèze 19800 Bar	05.55.21.32.06	05.55.21.32.06	mairiedebar19@orange.fr	Lundi Mardi 9h à 12h Mercredi 14 à 18h Vendredi 9 à 12h 14h à 17h30
Beaumont	M. Serge Virsolvy	Le Bourg 19390 Beaumont	05.55.21.33.38	05.55.21.33.38	mairie.beaumont4@wanadoo.fr	Lundi Mardi Jeudi 9h à 12 h Vendredi 14h à 17h30
Chamboulive	M. Noël Martinie	Rue de la Mairie 19450 Chamboulive	05.55.20.47.60	05.55.20.47.61	contact@mairie-chamboulive.com www.mairie-chamboulive.com	Lundi au Vendredi 8h30 à 12h 13h30 à 17h30 Samedi 9h à 12h
Chameyrat	M. Alain Vaux	7 place de l'Eglise 19330 Chameyrat	05.55.27.21.46	05.55.27.30.98	mairiechameyrat@wanadoo.fr www.chameyrat.fr	Lundi au jeudi 8h30 à 12h 13h30 à 17h30 Vendredi 8h30 – 12h / 13h30-17h
Chanac les Mines	M. Arnaud Collignon	Le Bourg 19150 Chanac les Mines	05.55.20.47.47	05.55.20.47.45	chanac.mairie@wanadoo.fr	Lundi 13h30 – 18h Mercredi 8h30-12h30 Vendredi 13h30-17h
Chanteix	M. Jean Mouzat	Le Bourg 19390 Chanteix	05.55.29.30.24	05.55.27.90.22	mairiedechanteix@wanadoo.fr	Lundi au samedi 9h à 12h
Le Chastang	Mme Josette Farfal	1 place Fontaine 19190 Le Chastang	05.55.27.22.04	05.55.26.24.81	mairie.chastang@wanadoo.fr	Mardi Samedi 9h 12h Jeudi Vendredi 13h30 17h30
Cornil	M. Pascal Fouché	2 place Jean Marie Dauzier 19150 Cornil	05.55.27.20.12	05.55.27.39.51	mairie.cornil@wanadoo.fr www.cornil19.fr	Lundi au vendredi 9h 12h – 14h 18h Samedi 9h 12h
Corrèze	M. François Barbazange	Place de la Mairie BP 28 19800 Corrèze	05.55.21.25.21	05.55.21.68.82	mairie.correze@wanadoo.fr www.mairie-correze.fr	Lundi 8h30 à 12h Mardi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h
Espagnac	M. Paul Luce	2 rue Albert Neyrat 19150 Espagnac	05.55.29.11.34	05.55.29.28.78	mairie.espagnac19@orange.fr www.espagnac19.fr	Lundi au jeudi 8h à12h Samedi 9h à 12h
Eyrein	M. Jacques Cenut	1 place Léon Billot 19800 Eyrein	05.55.27.61.14	05.55.27.74.03	mairie.eyrein@wanadoo.fr	Lundi au vendredi 8h-12h/13h30-17h Samedi 8h à 12h
Favars	M. Bernard Jauvion	Le bourg 19330 Favars	05.55.29.31.84	05.55.29.44.78	mairie-favars@wanadoo.fr www.mairie-favars.fr	Lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h30 Samedi 9h-12h
Gimel les Cascades	M. Alain Sentier	Le bourg 19800 Gimel les Cascades	05.55.21.25.33	05.55.21.25.33	mairie.gimellescascades@wanadoo.fr www. Gimellescascades.fr	Lundi mardi jeudi 8h30-12h / 13h30-18h30 Mercredi 9h-12h Vendredi 8h-12h / 13h-16h Samedi 10h30-12h30

Ladignac sur Rondelle	M. Serge Hebrard	Le bourg 19150 Ladignac sur Rondelle	05.55.26.73.22	05.55.26.73.22	mairieladignac@wanadoo.fr	Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8h45-12h30/14h-16h30 Samedi 9h-12h
Lagarde Enval	M. Daniel Ringenbach	Le bourg 19150 Lagarde Enval	05.55.27.13.68	05.55.27.33.06	lagarde-enval@wanadoo.fr www.lagarde-enval.fr	Lundi Mardi Jeudi Vendredi 9h-12h/14h-16h Samedi 9h-12h
Lagraulière	Mme Françoise Laurent	1 place de la Mairie 19400 Lagraulière	05.55.73.71.04	05.55.73.25.28	mairie.lagrauliere@wanadoo.fr www.lagraulière.correze.net	Lundi au Vendredi 9h-12h/14h30-18h Samedi 9h30-11h30
Laguenne	M. Roger Chassagnard	7 avenue du Puy du Jour 19150 Laguenne	05.55.20.09.21	05.55.20.83.48	mairie.laguenne@wanadoo.fr laguenne.19.pagesperso-orange.fr	Lundi au Jeudi 8h30 12h/13h30 17h30 Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h30 Samedi 9h 12h
Marc la tour	M. Dominique Laplace	Le bourg 19150 Marc la Tour	05.55.27.11.98	05.55.27.10.06	mailto:marc-la-tour@mairie19.fr	Mardi et samedi 9h à 12h
Naves	M. Alain Brette	1 rue de l'Hôtel de Ville 19460 Naves	05.55.26.60.16	05.55.26.54.63	naves@mairie19.fr www.naves-en-correze.fr	Lundi au vendredi 8h 12h/13h30 17h30 Samedi 9h 12h
Orliac de Bar	M. Elie Bousseyrol	Le bourg 19390 Orliac-de-Bar	05.55.21.32.37	05.55.21.32.37	mairie.orliacdebar@orange.fr	Lundi mardi mercredi 9h à 12h Jeudi 14h à 17h Samedi 9h à 11h
Pandrignes	M. Jacques Dubois	Le Bourg 19150 Pandrignes	05.55.26.29.17	05.55.26.29.17	pandrignes@wanadoo.fr	Mardi vendredi 10 12h Jeudi 15h 18h samedi 11h30 13h
Pierrefitte	Mme Christine Faurie	Le Bourg 19450 Pierrefitte	05.55.21.66.82	05.55.21.66.82	mairie.pierrefitte@wanadoo.fr	Mardi Jeudi 8h30 12h
Saint Bonnet Avalouze	M.J.Pierre Corrèze	4 rue des Ecoles 19150 Saint-Bonnet-Avalouze	05.55.26.41.69	05.55.26.13.88	Mairie-saint-bonnet-avalouze@mairie19.fr	Lundi 9h-12h Mardi et Jeudi 14h-18h30
Saint Clément	M.Daniel Combes	Le Bourg 19700 Saint-Clément	05.55.27.00.54	05.55.27.00.54	mairie-st-clement@wanadoo.fr www.saint-clement19.net	Lundi au vendredi 8h30 12/14h 17h Samedi 9h 12h
Sainte Fortunade	M.Michel Jaulin	Le Bourg 19490 Sainte-Fortunade	05.55.27.14.19	05.55.27.32.96	mairie.ste-fortunade@wanadoo.fr www.ste-fortunade.fr	Lundi vendredi 8h 12h/14h-17h Samedi 9h 12h
St Germain les Vergnes	M.Alain Penot	Le Bourg 19330 Saint-Germain-les-Vergnes	05.55.29.32.33	05.55.29.42.30	mairie.st.germain.les.vergnes@wanadoo.fr www.mairiesaintgermainlesvergnes19.com	Lundi – mardi - vendredi 9h 12h/14h 17h30 Mercredi – jeudi – samedi 9h-12h
Saint Hilaire Peyroux	M.J.Claude Peyramard	Le Bourg 19560 Saint-Hilaire Peyroux	05.55.25.72.11	05.55.25.72.13	mairie-st-hilaire-peyroux@wanadoo.fr www.mairie-saint-hilaire-peyroux.fr	Lundi mercredi vendredi 9h 12h/ 14h 17h Samedi 9h 12h
Saint Jal	M.J.Jacques Lauga	2 route Henri de Bournazel 19700 Saint-Jal	05.55.73.16.09	05.55.73.84.95	mairie.stjal@wanadoo.fr	Lundi vendredi 9h 12h/14h 16h Samedi 10h 12h

Saint Martial de Gimel	M.Michel Geneste	Le Bourg 19150 Saint-Martial de Gimel	05.55.26.70.03	05.55.26.70.03	mairie.st.martial.gimel@wanadoo.fr	Mardi Mercredi vendredi 15h30 18h Jeudi 10h 12h Samedi 9h 11h
Saint Mexant	M.J.Marie Freysseline	Le Bourg 19330 Saint-Mexant	05.55.29.30.03	05.55.29.39.81	mairie-saint-mexant@wanadoo.fr www.saint-mexant.fr	Lundi mercredi vendredi 8h30 12h/13h30 17h Mardi jeudi samedi 8h30 12h
Saint Paul	Mme S.Prévôté	1 place Henri Monteil 19150 Saint-Paul	05.55.29.10.30	05.55.29.10.30	mairiesaintpaul19@orange.fr	Mardi Jeudi Vendredi 13h30-17h Permanence des Elus samedi 9h 12h
Saint Priest de Gimel	M.J.L Chabrillangeas	20 Brach 19800 Saint-Priest de Gimel	05.55.21.31.49	05.55.21.42.32	mairie.stpriest@gmail.com www.saint-priest-de-gimel.com	Lundi au Vendredi 8h12h/14h 18h
Saint Salvadour	M.Pierre Rivière	Le Bourg 19700 Saint-Salvadour	05.55.21.63.94	05.55.20.82.37	mairiesaintsalvadour@numeo.fr	Lundi au vendredi 14h 17h Samedi 9h 12h
Seilhac	M.Marc Géraudie	4 avenue Jean Vinatier 19700 Seilhac	05.55.27.05.26	05.55.27.93.62	accueil@ville-seilhac.com www.ville-seilhac.com	Lundi 9h-12h/14h 18h Mardi mercredi jeudi 8h 12h/14h 18h Vendredi 8h-12h / 14h-17h30 Samedi 9h 12h
Tulle	M.Bernard Combes	10 rue Félix Vidalin 19000 Tulle	05.55.21.73.00	05.55.93.74.60	admin@ville-tulle.fr www.ville-tulle.fr	8h30 12h/13h30 17h30 Samedi 9h 12h
Vitrac sur Montane	M.Bernard Malaury	Route de Corrèze 19800 Vitrac sur Montane	05.55.21.33.51	05.55.87.08.42	Mairie.vitracsurmontane@wanadoo.fr	Lundi Jeudi et vendredi 8h30 12h – 13h 17h30 Mardi 13h 17h Samedi 8h30 12h

TULLE' agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

4, rue du 9 juin 1944
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 75 00

www.tulleagglo.fr